



Mémoire de fin de cycle

Master de Géographie « Territoires, Acteurs, Modélisation »

Année Universitaire 2015-2016

La place de l'enjeu de protection des terres agricoles dans les dynamiques d'évolution d'aujourd'hui et de demain sur les territoires du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

Seydou HAIDARA

Tuteur pédagogique & Maître de Stage :

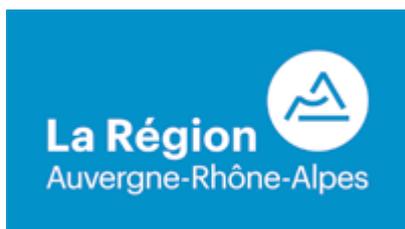
SYLVIE LARDON

Directrice de recherche INRA, professeure
extérieure ENGREF Co-responsable du master
« Développement des territoires ruraux » M2
recherche TAM « Territoires, Acteurs,
Modélisation »



Ce mémoire a été réalisé dans le cadre d'un stage sur le projet PSDR4 INVENTER – Inventons nos territoires de demain de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est porté par l'UMR Métafort et le CRGM en partenariat avec le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez.

Le logo du projet et des partenaires :



Remerciement

La recherche que j'entreprends dans le domaine de la géographie et plus particulièrement dans le secteur de la préservation des terres agricoles, est une contribution à la fois scientifique et pragmatique. De même qu'il fallait par des procédures scientifiques éprouver la question de la protection des terres agricoles périurbaines, il était nécessaire de montrer la place de l'enjeu de la protection des terres agricoles dans les dynamiques d'évolution des territoires du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et du Grand Clermont d'aujourd'hui et de demain. Cette recherche n'aurait pu connaître un aboutissement, si je ne bénéficiais de la grâce de DIEU, le tout puissant, d'appui et de l'assistance de certaines personnes.

D'abord, qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements les plus vifs à Madame Sylvie LARDON. En dépit de ses nombreuses charges, elle a accepté de nous encadrer, d'abord dans le cadre de notre stage et ensuite dans la conduite de la présente recherche. Que longévité et succès l'accompagnent pour que d'autres étudiants puissent bénéficier de son expertise. Ensuite, je remercie François JOHANY pour sa disponibilité et ses conseils à travers lui, je tiens à remercier Sylvain DERNAT et tout le personnel du centre d'AgroParisTech de Clermont-Ferrand pour leur accueil chaleureux.

Je remercie également Madame Mauricette FOURNIER co-responsable de la formation TAM pour ses conseils et à travers elle, je dis merci au corps enseignants pour tous les efforts consentis durant cette année universitaire.

Je tiens à adresser un remerciement spécial à l'ensemble de l'équipe de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) et plus particulièrement à son Directeur Laurent RIEUTORT. J'adresse également les remerciements à Monsieur Alain GUERINGER pour ses conseils et encouragement qui nous ont été précieux.

Je remercie ma famille pour leur multiple soutien, sans oublier HAIDARA Sidi, l'ainé de la famille HAIDARA pour son abnégation et soutien durant toute l'année universitaire.

Pour finir, je remercie infiniment les collègues de la promotion Master TAM, pour l'atmosphère très amicale qui a toujours prévalu tout au long de la formation.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A T : Agenda Territorial

CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole

GC ; Grand Clermont

INAO : Institut National d'Origine et Qualité

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

PAEN : Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNR LF : Parc Naturel Régional Livradois-Forez

SADEC : Schéma de Développement de l'Espace Européen

SAU : Surface Agricole Utile

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SNDD : Schéma National de Développement Durable

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRU : Solidarité Renouvellement Urbain

LOA : Loi d'Orientation Agricole

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et Développement Durable du Territoire

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

LDTR : Loi relative au Développement des Territoires Ruraux

ZAP : Zone Agricole Protégée

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	7
PREMIERE PARTIE : THEORIE SUR LES CAUSES DE LA PERIURBANISATION ET SES IMPACTS SUR LES ACTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET DES TERRES AGRICOLES PERIURBAINES.....	9
Introduction.....	10
I. Étalement urbain : un phénomène global.....	10
II. Les causes ou facteurs de l'étalement urbain.....	13
1. Les impacts de l'étalement urbain.....	19
2.1. L'impact sur les actifs de l'environnement.....	19
III. Territoires agricoles contre l'artificialisation des sols : un combat perdu d'avance ?.....	20
1. La place des surfaces agricoles dans les politiques publique.....	21
Conclusion.....	23
DEUXIEME PARTIE : CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	25
Introduction.....	26
I. Contexte et problématique de la recherche.....	27
1. Choix du terrain d'étude.....	28
II. Présentation du terrain d'étude.....	29
1. Présentation de la limite administrative du Grand Clermont.....	29
2. Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez.....	30
III Choix méthodologique.....	32
1. Schéma représentatif de la méthodologie.....	33
2. Présentation de l'atelier participatif : le jeu de territoire « un outil de concertation publique ».....	36
2.1. Les phases du jeu de territoire.....	38
2.2. Itinéraire méthodologique du jeu de territoire.....	39
2.3. Schéma de l'itinéraire méthodologique du « jeu de territoire ».....	40
3. Regard réflexif du « jeu de territoire ».....	42
4. Entretien semi-directif.....	44
5. Echantillonnage.....	44
6. Comité de pilotage.....	45
Conclusion.....	46

TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS.....	47
Introduction.....	48
I. Les enjeux issus des ateliers participatifs et des entretiens complémentaires.	49
A. Les enjeux alimentations et agricultures.....	49
B. Les autres enjeux.....	50
C. Protection des terres agricoles : « une condition pour renforcer l'autonomie alimentaire ».....	51
II. La protection des terres agricoles sur les territoires de projet.....	54
1. Le territoire du Grand Clermont : la préservation des terres agricoles contre la périurbanisation.....	54
1.1.La protection des terres agricoles contre la périurbanisation dans le Grand Clermont : le cas de la commune de Gerzat.....	56
1.2.Les terres agricoles en Zones Agricoles Protégées : une stratégie pour les agriculteurs.....	59
2. La protection des terres agricoles dans le Parc Naturel Régional Livradois-Forez : une lutte contre l'enfrichement pour le maintien des exploitations agricoles.....	61
3. Proposition d'action pour la valorisation et la protection des terres agricoles.....	62
Conclusion.....	65
CONCLUSION GENERALE.....	66
Bibliographie	68
Table des figures.....	71
Table des annexes	72

INTRODUCTION GENERALE

La préservation des espaces agricoles est un enjeu déterminant pour des territoires confrontés à la disparition de l'activité agricole notamment dans des périphéries des villes (Marc & Emmanuelle, 2010). La préservation des espaces agricoles permet le maintien de l'activité agricole et une autosuffisance alimentaire des territoires. En France, comme plus généralement en Europe Occidentale, les projets de requalification et de préservation d'espaces agricoles se sont multipliés depuis une quinzaine d'années à travers la mise en place de trames, corridors ou coulées vertes et ZAP. Ces mouvements répondent avant tout au développement durable des territoires tant urbains que ruraux. Pour ce faire, les acteurs urbains ou métropolitains tendent dans le même mouvement à contraindre l'étalement urbain. Les orientations des documents d'urbanisme privilégient ainsi une densification des espaces constructibles en même temps que la préservation des espaces naturels et agricoles. Les acteurs des territoires ruraux quant à eux, mènent une lutte pour la préservation de l'activité agricole sur leur sol à travers des assistances et des aides aux agriculteurs. Dans ces zones rurales, l'abandon des sols agricoles, qui deviennent des friches, est le phénomène auquel les acteurs de ces zones font face.

Les territoires du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez sur lesquels porte notre réflexion, font partie respectivement des territoires urbains et ruraux. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du projet « INVENTER- inventons nos territoires de demain », qui s'intéresse aux dynamiques d'évolution des territoires ruraux et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire, afin d'accompagner le changement dans les territoires de projet. L'objectif principal de cette réflexion est de situer la place de l'enjeu de la protection des terres agricoles parmi l'ensemble des enjeux et des dynamiques des territoires de projet d'aujourd'hui et de demain tout en montrant les approches de cet enjeu sur les deux territoires. Cette étude garde une vision globale des politiques publiques en matière de préservation des espaces naturels et agricoles dans leur totalité et en situant la place qu'occupe les espaces agricoles en général et plus particulièrement ceux situés en périphérie des villes dans les politiques publiques au plan international (l'Europe), national, régional et local. Ce travail essaie d'analyser la place et les moyens mis en œuvre pour la prévention efficace des espaces agricoles sur les territoires d'étude et ensuite de proposer une réflexion pour le maintien des espaces agricoles.

Pour réaliser cette étude, nous ferons dans un premier temps un état de l'art, c'est-à-dire un état des connaissances existantes sur le thème de la protection des terres agricoles. Cette première

partie de notre réflexion s'articulera dans un premier temps autour des causes de l'étalement urbain, et dans un second temps sur ses impacts sur les actifs environnementaux. Par la suite, elle montrera la place des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme. La seconde partie sera axée d'une part sur la présentation du contexte de l'étude, des hypothèses et objectifs de l'étude ainsi que la présentation du terrain d'étude. Il s'agira dans cette sous-partie de situer l'étude dans son contexte tout en se fixant les objectifs à atteindre. D'autre part, nous montrerons les dispositifs ou les outils utilisés pour recueillir les données sur le terrain et ainsi que le nombre de personnes interrogées dans le cadre de cette étude. Il s'agira ici de présenter la méthodologie utilisée pour mener cette étude ainsi que l'itinéraire méthodologie. La troisième et la dernière partie de ce travail, sera consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats issus des dispositifs. A la suite de cette analyse des résultats issus du terrain, nous proposerons une piste d'actions pour parvenir à une préservation des terres agricoles en tenant compte des propositions d'actions des acteurs.

PREMIERE PARTIE

**THEORIE SUR LES CAUSES DE LA PERIURBANISATION ET
SES IMPACTS SUR LES ACTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET
DES TERRES AGRICOLES PERIURBAINES**

Introduction

Au cours des dernières décennies, de nouvelles dynamiques ont profondément modifié la configuration des espaces situés aux alentours des villes. Historiquement ces villes se sont implantées dans des espaces où les approvisionnements alimentaires étaient satisfaisants c'est-à-dire là où les sols sont favorables à l'agriculture et à l'approvisionnement de l'eau. Cependant l'étalement urbain, tel qu'il est pratiqué depuis des années dans le monde, menace de manière très significative et irréversible les espaces périurbains notamment les terres agricoles les plus fertiles, en engendrant des problèmes environnementaux et cela engage des mesures « draconiennes » de protection des espaces périurbains de la part des élus locaux et des associations.

Qu'est-ce que l'étalement urbain ? Comment se manifeste-t-il ? Quelles sont les causes d'un tel processus ? Telles sont les questions que nous étayerons dans cette première partie de notre travail.

I. Etalement urbain : un phénomène global

Dans la littérature scientifique, plusieurs définitions et appréhensions ont été accordées à cette notion. D'abord l'étalement urbain est « la propension des agglomérations urbaines à croître et se développer sur de beaucoup plus larges périmètres » (Robert LAUGIER, 2012).

Il convient de montrer que certains utilisent indifféremment le terme de l'étalement urbain et celui de périurbanisation, d'autres font la distinction: L'étalement urbain est une extension urbaine en continuité avec la ville compacte, la périurbanisation, quant à elle est une extension urbaine en discontinuité. Ce qui convient de comprendre est que l'étalement urbain est un processus de croissance ou d'extension de la ville compacte sur la périphérie, tandis que la périurbanisation est une évolution sans rapport avec la ville compacte, c'est-à-dire une croissance des villes, qu'elles soient grandes, moyennes et petites situées aux périphéries. S'il est ainsi clairement montré la nuance sur l'étalement urbain, alors quels en sont les facteurs explicatifs?

Le rapport entre l'étalement urbain et l'augmentation de population est émis par Guillaume SAINTENY, Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale, MEDAD (2008). On ne peut parler de l'étalement urbain sans recours à la population de cette ville. Selon lui « On parle donc d'étalement urbain quand le processus d'urbanisation conduit à une diminution de la densité des zones urbanisées, du fait du développement des zones

d'urbanisation peu denses en périphérie des pôles urbains et/ou, parfois, d'une diminution de la population en centre ». Selon cette définition on peut parler d'étalement urbain si et seulement si le rythme de l'extension urbain se fait plus rapide que celui de la croissance démographique et conduisant à une diminution de la population du centre-ville. Cet auteur s'oppose à toute définition de l'étalement urbain au seul facteur de la consommation ou de la disparition des espaces verts et pour lui « une éventuelle maîtrise de l'étalement ne s'oppose donc pas à la construction de logements. Seules, certaines formes de croissance urbaines induisent de l'étalement urbain ». Dans une théorie d'évolution urbaine, l'étalement urbain est étudié par plusieurs penseurs où celui-ci est considéré comme une étape incontournable dans l'évolution de la ville.

Parmi ces penseurs, Lewis Mumford (1961), avance que société et ville passent par trois (3) différentes étapes successives, dont la deuxième étape consiste en une croissance rapide et remarquable des villes et de ses périphéries, cette phase est l'étalement urbain. Cette thèse sera soutenue dans l'ouvrage de Van der et al. (1982) en développant l'hypothèse selon laquelle le développement urbain passe par trois (3) stades successifs : l'urbanisation, la suburbanisation et enfin la désurbanisation. Selon cette hypothèse, la suburbanisation est le processus entraînant une croissance plus rapide de la périphérie et une déconcentration des activités et des résidences notamment individuelles, tandis que la ville-centre poursuit son extension. Cette croissance des périphéries des villes ou la suburbanisation diffère d'une ville à une autre. Pour montrer les différentes formes d'étalement urbain, nous allons faire un recours à Christian SCHUBARTH (2006, p 14) qui distingue trois types de « familles » ou formes d'étalement urbain dont « *les ville-réseau, ville excentrée et ville jumelle* ». La ville-réseau qu'il qualifie de plus « classique », correspond à un certain nombre de villes reliées et connaît d'importants échanges économiques et de flux de population accompagnés d'une discontinuité. Dans ce type de configuration, les villes sont reliées entre elles par des échanges, cette croissance des périphéries met en cause le rapport entre campagne-ville. Quant à la ville jumelle, elle correspond à une ville qui se développe parallèlement à la ville-centre et qui s'émancipe en abritant de plus en plus de fonctions centrales notamment installation des commerces, des entreprises. Enfin la ville excentrée qui se démarque par l'agencement périphérique des fonctions centrales par rapport à son centre géométrique. Dans cette configuration, le centre-ville reste sans fonction centrale avec une accumulation d'emploi et de fonction centrale dans les périphéries. Cependant la littérature scientifique révèle un phénomène inverse à l'étalement urbain qui est le déclin urbain qui aboutit souvent à un rétrécissement spatial de l'aire urbaine. Ce phénomène constitue selon

les théoriciens de l'évolution urbaine la troisième et dernière phase de l'évolution urbaine. Ces théoriciens concluent que cette phase est « un processus inévitable ».

La notion d'étalement urbain est également définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) comme une croissance de la taille de la ville dont il faut distinguer deux dimensions qui sont la consommation d'espaces et l'expansion d'une ville : « La consommation d'espace se mesure à travers l'étalement du bâti. L'expansion d'une ville se mesure par la croissance de son rayonnement, c'est à dire par la dépendance des communes environnantes en termes d'emplois ou d'équipements par rapport à la ville pôle. » (Source Insee 2014). Cette définition met l'accent sur deux dimensions importantes pour saisir le sens de l'étalement urbain, ces notions sont la consommation d'espace et la croissance de la ville par la dépendance de sa couronne et l'extension de son aire d'influence. Au-delà de ces deux dimensions, la définition de l'Insee concilie l'évolution démographique et la gestion de l'espace, car les «symptômes » à la base de l'étalement urbain sont multiples, cependant les dynamiques démographiques sont à l'origine de tous ces « symptômes ». L'évolution démographique implique une concentration des pôles d'emploi, qui débordent sur les communes environnantes.

Alors doit-on lutter contre l'étalement urbain ou l'assumer ? Telle la préoccupation d'un groupe d'expert et d'acteurs territoriaux.

« Passer de la lutte contre, aux politiques de » périurbanisation (Stéphane CORDOBES et *al.*2010) est le concept que soutient ce groupe d'experts et d'acteurs territoriaux réunis sous l'égide de la DATAR en 2007. Ce groupe de panel préconise un regard objectif sur les villes et invite à admettre que les extensions urbaines ne concentrent ni les désordres écologiques, ni les inégalités sociales etc... Toutefois ils reconnaissent une part de responsabilité de la croissance urbaine dans la dégradation des actifs environnementaux selon la forme adoptée et mais elle n'en a pas le monopole. Pour ce groupe, tout doit être interrogé et travaillé selon les principes et valeurs qui relèvent d'un projet politique, car selon eux les sociétés industrielles du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle ont souvent produit des idées anti-urbaines qui ont handicapé le projet politique de la maîtrise et de l'organisation des espaces périurbains. Donc ils proposent un projet politique dénommé « politiques de (périurbanisation) et non plus de lutte contre » qui sera une politique régulatrice, « adaptée à chacune des configurations géographiques et différentes selon les politiques sectorielles existantes, l'intensité des réformes en cours ou leur dépassement par de nouveaux dispositifs ». En un mot, ce groupe de réflexion préconise une périurbanisation assumée et organisée. Cependant, nous disons qu'avant toute tentative de projet politique, il

serait important voire même impérieux d'identifier les facteurs explicatifs d'extension des villes.

Cette dernière phrase, nous sert de transition pour aborder les causes explicatives de la croissance des villes.

1. Les causes ou facteurs de l'étalement urbain

Avant toute tentative d'explication des causes de l'étalement urbain, nous nous permettons de montrer en quelques lignes le processus d'évolution récente de ce phénomène. Entre 1990 et 2000, plus de 800000 ha ont été bâtis en Europe, ce qui représente 3 fois la superficie du Luxembourg. « Le 23 mai 2011, la commission européenne a publié un rapport qui rappelle que l'artificialisation des sols européens progresse à un rythme inquiétant de 3% par an : elle a atteint 9% du territoire européen en 2010 » (DNR-EEB 2011). Alors qu'en est-il pour le territoire français métropolitain ? Pour saisir ou encore comprendre cette tendance en France métropolitaine, faisons un saut temporel pour nous trouver entre 1992 et 2004, où « les superficies artificialisées se sont accrues de plus de 600 km² par an (...) » (Guillaume STAINTENY, 2008. p7). Ce taux de croissance des espaces construits durant chaque année correspond à la superficie d'un département et ce depuis les années 1980. Alors quels sont les facteurs explicatifs de ce phénomène ? La réponse à cette question laisse entrevoir plusieurs facteurs d'explication qui varient selon les auteurs dans la littérature scientifique.

Le facteur le plus prépondérant et accélérateur du processus de la croissance des villes dans la littérature est l'évolution démographique. Cette évolution démographique est considérée à la fois comme un facteur de croissance et de décroissance des villes. Les théoriciens de l'évolution urbaine se basent sur ce critère démographique pour expliquer les deux dernières phases de l'évolution des villes (suburbanisation et désurbanisation). Si la croissance démographique est un facteur de l'extension des villes, la prévision de la population urbaine mondiale laisse entrevoir une croissance des villes dans les années futures. Car selon la prévision sur la population mondiale laisse prévoir une augmentation de la population urbaine de près de 70% d'ici à 2050 (FOURCHIER 2011). Avec la croissance démographique et la migration des populations vers les centres urbains, la demande d'espace pour habiter, la pression sur les territoires périurbains par l'urbanisation va continuer à croître, cette tendance est à la base de la densité urbaine et de la consommation importante de terres agricoles et d'espaces naturels en

périphérie, telle est la corrélation qui lie ces deux entités. Cependant qu'en est-il de la projection de la population urbaine en France ou encore qu'en est-il de cette population actuellement sur le territoire français ?

Selon les données Insee (2010) 61 millions de personnes, soit 95 % de la population, vivent sous l'influence de la ville. Pour l'essentiel, il s'agit de personnes résidant dans des aires, zones d'échanges intensifs entre les lieux de domicile et de travail. Les aires sont composées d'un pôle, ville concentrant au moins 1 500 emplois, et le plus souvent d'une couronne. Ces aires structurent le territoire français et englobent la moitié des communes : 85 % de la population y réside. 60 % de la population, soit 37,8 millions d'habitants, réside au sein même des pôles des grandes aires urbaines. Ces grands pôles constituent le cœur de l'urbain, avec plus de 800 habitants par km². Cette tendance montre que le territoire français est dominé par une population urbaine concentrée dans les aires urbaines c'est-à-dire les couronnes des villes. Toujours selon une étude de l'Insee de 2010, plus de la moitié de la population française vit en zone urbaine et les villes occupent désormais 21,8% du territoire, soit une progression de 19% en dix ans et la région la plus urbanisée reste l'Île-de-France (94%), (Insee 2010). Ce rythme est plus important que lors des décennies précédentes. Cette évolution démographique est marquée par un étalement urbain et une absorption de communes environnantes des grandes villes.

Certaines études ont montré que le seul critère démographique ne permet pas de refléter le caractère multidimensionnel de l'étalement urbain et qu'il est nécessaire d'associer d'autres indicateurs afin de comprendre mieux ce phénomène. Pour appréhender cette croissance spatiale des villes à travers d'autres critères, nous nous saisissons du critère économique.

Au milieu des années 1980 aux Etats-Unis, des chercheurs constatent que les entreprises de renom déplacent leur bureaux des centres villes vers la périphérie (Fishman, 1987, Leinberger et Lockwood, 1986 cit. Christian SCHUBARTH, 2006 p11). Ce phénomène sera observé au même moment en Europe et notamment en France avec une suburbanisation « classique » qui s'accompagne des installations en périphérie des maisons individuelles et immeubles, infrastructures de transport, centres commerciaux, espaces de loisirs. Les installations des entreprises et des personnes en périphérie des villes sont motivées par le fait que les centres villes ont une mauvaise réputation et ne sont pas en mesure d'offrir des logements en qualité avec un jardin et de quantité suffisante.

C'est dans ce contexte dès la fin du XIX^{ème} siècle, qu'un débat s'engage à propos des maux de la ville industrielle, prenant sa source dans l'idéologie anti-urbaine très prégnante aux Etats-

Unis. (Sylvie Fol, 2010). A partir des années cinquante, la croissance de la périurbanisation et la décroissance urbaine se sont de plus en plus liées et opposées dans les analyses de l'évolution des villes. Le discours sur l'étalement urbain se développe et s'associe à une idée de développement chaotique et à la décroissance des centres villes. Ce développement chaotique de l'« *urban sprawl* » selon Jackson (1985) et Downs (1999) s'explique par un rôle des politiques publiques qu'ils qualifieront de non négligeable dans la prolifération des bâtis dans les périphéries des villes réservées aux couches moyennes blanches. Car selon ces anti-urbains, une politique fédérale très incitative en faveur de la maison individuelle propose des prêts et garanties d'emprunt par l'intermédiaire de la Federal Housing Administration dans les années trente. De même, ils indexent l'investissement fédéral massif en infrastructures routières qui est réputé avoir favorisé le processus de l'étalement urbain. Pour Smith *et al.* (2001) Cit. Sylvie Fol (2010) les investissements et les mouvements des capitaux expliquent le destin de l'étalement urbain et la problématique des centres villes, c'est-à-dire que le retrait ou le transfert des investissements des centres villes vers les banlieues est à l'origine du développement de ce dernier. Cette théorie sera reprise par Emma DELFAU (2005) dans son étude sur « périurbanisation et environnement ». Elle montre que ce n'est pas uniquement le transfert de l'investissement vers les banlieues qui explique l'étalement urbain, c'est aussi la hausse du prix de l'immobilier dans les centres urbains. Les ménages préfèrent trouver des logements ou encore des terrains moins chers et correspondants mieux à leurs attentes en 2^{ème} et 3^{ème} couronnes des villes. A cela il faut ajouter l'attrait d'un cadre de vie proche de la nature avec des espaces de détente de proximité et la possibilité de disposer d'un jardin. Dans cette étude, elle montre que 82% des Français aspirent à l'habitat individuel et cela se justifie pour le seul département de Puy de Dôme par la construction 2450 maisons individuelles en 2004 pour 5724 dans l'ex-région Auvergnate (étude CREDOC cit. Emma DELFAU 2005 p11). Cette préférence des Français pour la maison individuelle qui serait une cause de la périurbanisation s'explique par les marchés immobiliers, fonciers par une mobilité facilitée.

« Le coût de l'immobilier est bien évidemment un facteur de choix dans la localisation des accédant à la propriété » (Robert Laugier, 2012). Ce choix s'explique par une politique foncière des espaces périurbains, relativement moins chers avec une augmentation du nombre de mètre carré. Au-delà de l'étalement urbain, cette politique foncière conduit à une ségrégation sociale. Le prix de l'immobilier dans les centres villes connaît une hausse (pas évident pour toutes les villes), comme cela a été souligné dans les lignes précédentes. La mobilité facilitée s'expliquerait par le développement des infrastructures routières (autoroutes) et du transport en commun (train, tram, bus) dont le coût du transport reste jusqu'à maintenant favorable à

l'étalement urbain. Il faut également souligner le rôle important joué par la démocratisation de la voiture, rendant ainsi possible et facile la mobilité des personnes entre les centres villes et ses périphéries : « le taux d'équipement en voiture des ménages peut atteindre les 2 à 4 véhicules par ménage dans les zones périphériques » (Emma DELFAU, 2005) favorisant l'étalement des villes. L'usage de la voiture a contribué à étendre la zone d'influence des agglomérations et ainsi à nourrir l'extension urbaine, cependant elle n'est pas un facteur historique ni décisif dans l'histoire de celle-ci.

Pour Jean-Luc PINOL (historien et professeur à l'université François Rabelais de Tours) le transport en commun est le premier facteur d'étalement urbain. Car selon lui les villes étaient denses et compactes du fait que les déplacements s'effectuaient à pied. Les « villes où l'essentiel des trajets individuels se fait à pied, ces *walking cities*, ne se développent guère (...) » (Certu, 2000, p26). Mais l'avènement de l'omnibus à cheval a modifié la structure des villes du XIX^{ème} siècle. C'est en 1826 que Stanislas Baudry fit circuler le premier omnibus entre le centre de Nantes et un établissement de bains situé à deux kilomètres de la ville. Et c'est ainsi qu'une ligne est créée à Paris en 1828 et les années suivantes les lignes d'omnibus vont se généraliser dans les villes Européennes (Certu, 2000, p32). Cependant l'extension des villes connaîtra un coup d'accélérateur lorsque va se généraliser le rail et donc le tramway, d'abord « hippomobile » puis « électrique » à la fin du XIX^{ème} siècle. Le tramway électrique va faciliter le déplacement des personnes à la fois en nombre de passagers, sur une longue distance et à une vitesse très rapide. Ainsi en 1905, cent trente passagers voyagent à 10-10,5 km/h sur une ligne électrique de tramway. Pour dire que la naissance des transports en commun est concomitante à celle de la croissance des périphéries des villes.

Ainsi à eux seuls, les facteurs démographiques, économiques, les demandes de la société de maisons individuelles et la mobilité des personnes ne peuvent expliquer ce phénomène d'extension urbaine. Il a fallu qu'ils soient relayés et encouragés par différentes politiques d'aménagement du territoire mais aussi par la politique foncière locale qui détient un rôle de diffuseur.

D'abord, intéressons-nous à la politique foncière locale. Pour accueillir un nombre d'habitants suffisants pour maintenir les services de base (poste, école, boulangerie etc.) et optimiser leurs équipements (eau, assainissement), certaines communes rurales et périurbaines diffusent une politique encourageant une périurbanisation en ouvrant de nouvelles zones à urbaniser. Et ensuite la politique publique d'aménagement du territoire a relayé les demandes des citoyens

d'habitats individuels en périphérie encourageant le développement de la périurbanisation sans s'en rendre compte. Les politiques publiques de transport comme cela a été souligné dans les lignes précédentes ont donné un poids fort aux infrastructures routières notamment les autoroutes et routes express qui ont permis une mobilité des personnes entre les périphéries et les centres villes (un déplacement domicile-travail). C'est le cas de l'agglomération clermontoise avec les artères des autoroutes l'A 71, A72, A75 et A89 facilitant ainsi le mouvement pendulaire. La majorité des choix de localisation du domicile des populations se fait en fonction du centre-ville et le parcours domicile-centre-ville est ainsi facilité par le développement des infrastructures routières. Ces mouvements ont accéléré la périurbanisation entre Clermont-Ferrand et des zones rurales. Ces infrastructures routières ont facilité également l'installation des industries et grandes firmes aux abords des autoroutes d'où la localisation des emplois dans les périphéries. De nos jours, l'on assiste à une extension du tissu économique le long des axes de circulation, avec des zones industrielles dans la couronne des villes. (Voir photo ci-dessous)

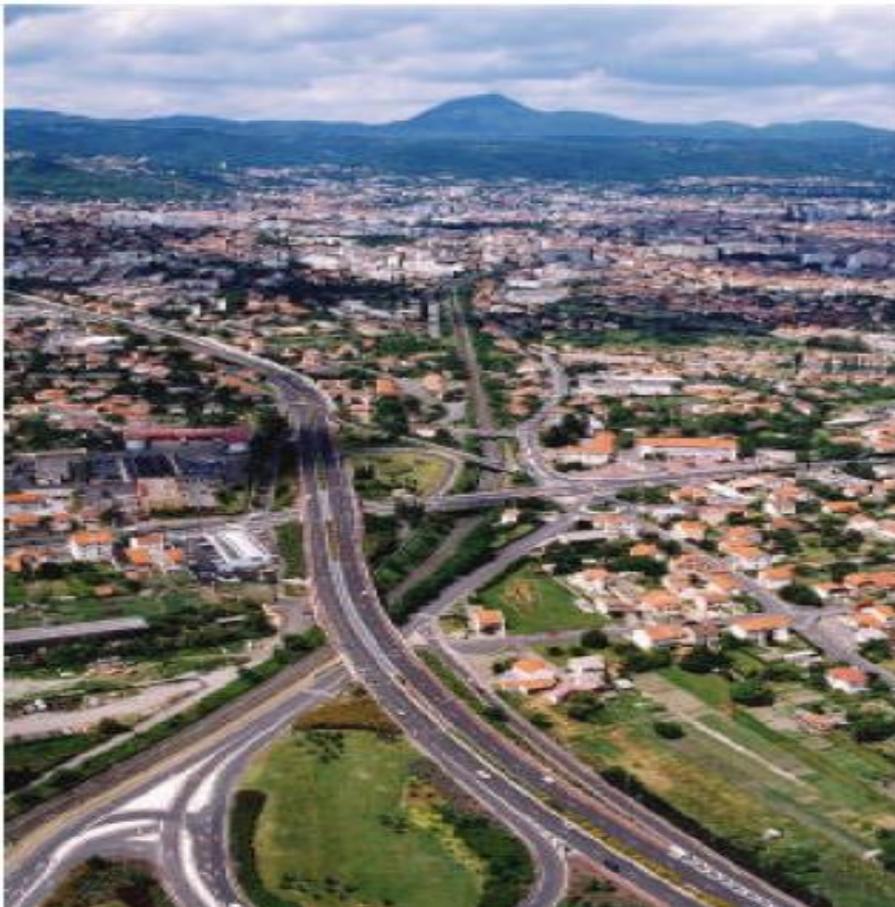


Figure 1: Le maillage routier clermontois. (L'autoroute A71)

Les politiques publique de l’habitat et l’aide à l’accession à la propriété par le prêt à taux presque zéro ont aussi accéléré l’habitat individuel à la périphérie des villes. Cette aide destinée « à relancer et favoriser l’accession à la propriété des ménages modestes (...) sous forme d’avance sans intérêt a connu un grand succès et a majoritairement financé des constructions de maison individuelles en zone périurbaine » (Emma DELFAU 2005). L’année 2004 à elle seule a enregistré 100 000 prêts de la part l’Etat et cela connaîtra une croissance dans les années futures. A cela, il faut ajouter les contraintes de l’article 55 de la loi SRU (2000) concernant l’équilibre social. L’objectif est la réalisation de logements sociaux pour l’ensemble des communes de la communauté de communes à un taux de 20% du total des logements sur la commune. Cette contrainte sans doute a contribué à l’extension des villes.

- **Récapitulatif des causes de l’étalement**

Les causes ou facteurs de l’étalement urbain	
<ul style="list-style-type: none"> • Cause économique <ul style="list-style-type: none"> – Augmentation du niveau de vie – Coût du foncier – Localisation des industries en périphérie des villes • Facteurs démographique <ul style="list-style-type: none"> – Croissance démographique (population urbaine) 	<ul style="list-style-type: none"> • Préférences résidentielle <ul style="list-style-type: none"> – Plus d’espace par personne – Choix de maison individuelle en périphérie. • Les politiques publiques <ul style="list-style-type: none"> – Construction des infrastructures routières. – Aide à l’accession au logement. – Politique d’accueil des communes rurales – Le coût du transport en commun – Démocratisation de l’usage de la voiture.

Tableau récapitulatif des causes de l’étalement urbain.

Tous ces facteurs permettent de comprendre les causes favorisant l’étalement urbain. Aucune de ces causes à elle seule n’est décisive, cependant la combinaison de ces causes constitue un accélérateur pour le développement de l’étalement urbain.

Sachant que l'étalement urbain s'est développé sur des zones naturelles et rurales, ne serait-il pas intéressant de s'interroger sur les impacts de l'extension des villes sur les zones environnantes ?

2. Les impacts de l'étalement urbain

Dans la littérature scientifique sur l'étalement urbain, plusieurs critiques sont formulées contre ces impacts et qui sont objet de discussion. Ces critiques sont d'ordre environnemental, économique, politique et paysager. Nous mettrons un accent particulier sur le lien entre périurbanisation et environnement.

L'étalement urbain correspond avant tout à une consommation d'espace, cette extension des villes se fait au détriment d'espaces naturels. Les espaces périurbains consommés connaissent une progression majeure dans ces dernières décennies. Cette consommation d'espace correspond à l'extension de l'artificialisation d'espaces naturels et ruraux. L'artificialisation des sols est plus rapide dans certaines régions qu'au niveau national et les espaces artificialisés se sont accrus d'environ 3% (+820 km²) entre 2000 et 2006 et occupent plus de 5% du territoire métropolitain en 2006, selon une étude Corine Land Cover, 2006. Les espaces concernés par l'artificialisation sont les milieux naturels et les territoires agricoles.

Intéresserons nous d'abord aux impacts de l'artificialisation des sols sur le milieu naturel. Il faut souligner dans le cadre de notre étude que les milieux naturels comprennent les forêts, les pelouses et pâturages naturels, la végétation arbustive et clairsemée et bien d'autres. L'un des impacts liés aux milieux naturels est la disparition ou encore la diminution de ces espaces cités ci-dessus qui s'accompagne de la dégradation des sols par des décapages, imperméabilisation ou compaction. L'imperméabilisation de la surface des sols conduit à de nombreuses conséquences environnementales dont la favorisation du ruissellement de l'eau, l'érosion des sols et surtout le risque d'inondation. Selon le document n°75 du février 2011 du Commissariat Général au développement durable, l'artificialisation des sols peut également provoquer un déstockage de carbone rapide et conséquent, qui contribue au changement climatique lorsque le sol n'est pas très vite couvert (végétation et revêtement). Elle contribue aussi à la fragmentation des habitats naturels, les écosystèmes et paysages, et affecte ainsi la biodiversité. L'une des conséquences de l'artificialisation des sols est l'importante régression des zones humides. La préservation de l'environnement et de la biodiversité représente aujourd'hui un enjeu du développement durable.

De manière générale, les villes ont tendance en s'accroissant à détruire les actifs environnementaux alors que ceux-ci leur rendent des services essentiels, appelés services éco-

systemiques. Alors face aux enjeux du développement durable qui vise à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Brunel, 2010), il est important de souligner que l'étalement urbain a une conséquence directe sur les actifs environnementaux.

II. Territoires agricoles contre l'artificialisation des sols : un combat perdu d'avance ?

La pression foncière autour des villes est aujourd'hui une réalité à telle enseigne que l'agriculture subsistante ne paraît être qu'en court sursis (Barbara Monbureau, 2007). Les territoires agricoles¹ font figure de réserve foncière depuis plusieurs années, les sols ayant les meilleures potentialités agronomiques sont de plus en plus touchés par l'étalement urbain. « A l'échelon national, ils représentent plus d'un tiers (34,8%) des surfaces artificialisées entre 2000 et 2006 » (Commissariat général au développement durable, N°75, 2011 p1). Cette étude a permis de classer les surfaces agricoles par région touchées par l'artificialisation en France. A cet effet, quatre groupes de régions se distinguent. Les régions d'Aquitaine, Bourgogne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes sont celles dont l'artificialisation touche en priorité les sols ayant les meilleures potentialités agronomiques (entre 33 et 62 % des sols agricoles régionaux artificialisés entre 2000 et 2006). Le deuxième groupe rassemble l'Alsace, la Basse-Normandie, la Bretagne, la Champagne-Ardenne et PACA où environ 30% d'espace agricole de qualité très bonne est touché par l'artificialisation. Pour le troisième groupe composé des régions d'Auvergne, de Corse et de Franche-Comté, l'artificialisation touche entre 25 et 55% de la surface agricole régionale artificialisée notamment les sols de qualité agronomique intermédiaire. Enfin, pour les régions de Limousin, de Picardie et de Poitou-Charentes, les sols de moindre qualité agricoles sont les plus touchés par l'extension urbaine (ANNEXE1). A travers cette classification des régions et des surfaces agricoles, il est important de savoir que la perte des surfaces agricoles en France métropolitaine, entre 2000 et 2006 et notamment les sols de très bonne qualité agronomique a été considérable. Alors nous nous posons la question suivante : Quelle est la place des surfaces agricoles dans les politiques publiques ?

¹ Regroupent les terres arables, y compris rizières, les cultures permanentes, les prairies, les zones agricoles hétérogènes. Dans le cas des territoires à proximités des villes sont les plus concernés.

1. La place des surfaces agricoles dans les politiques publiques

La maîtrise de l'étalement urbain et l'agriculture périurbaine occupent une place importante dans les politiques, partant des politiques de l'union européenne, en passant par le sommet de L'Etat jusqu'aux politiques locales à travers la mise en avant du développement durable. Ces politiques mettent en évidence les liens nourriciers entre villes et l'agriculture en périphérie. La concrétisation de ceci est visible au niveau européen, par le Schéma de Développement de l'Espace Européen (SDEC) de 1999, l'Agenda Territorial (AT) de 2007 et la charte de Leipzig qui envisagent de contenir l'extension des villes. (Clément Camille et Abrantes Patricia, 2011). Etant donné que l'aménagement du territoire reste de compétence nationale, nous chercherons à situer la place des surfaces agricoles dans les documents de politique française.

La régulation de l'étalement urbain en France est faite par des lois cadres, qui sont influencées par les documents comme le SDEC, sont déclinées en France par le SNDD² (Stratégie Nationale de Développement Durable, 2010-2013) , la loi SRU (Loi de Solidarité et renouvellement, 2000), les lois LOADT et LOADDT (respectivement Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du territoire ou la loi Pasqua, 1995 et la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et Développement Durable du Territoire ou encore la loi Voynet, 1999) et renforcée également par les lois de Grenelle de l'environnement en 2007. Depuis la loi de décentralisation de 1982, ce sont les collectivités locales que relèvent la compétence de l'aménagement des territoires (lutte contre l'étalement urbain, protection des zones agricoles et promotion du secteur agricole). L'étalement urbain et la place des surfaces agricoles sont gérés à l'échelle locale où les élus locaux combinent des outils des lois sectorielles de la région et des outils locaux. Les lois sectorielles que sont la LOA (Loi d'Orientation Agricole, 2006) et LDTR (Loi relative au Développement des territoires Ruraux, 2005) mettent en place dans les domaines agricoles et ruraux des outils de protection. Avec la ZAP (Zone Agricole Protégée) visant à délimiter de la pression urbaine et à protéger une zone agricole, puis le PAEN (Protection des terres Agricole et des Espaces Naturels Périurbain). Le PAEN est une déclinaison de la LDTR constituant un périmètre de protection mis en place par un département. Chaque région française est dotée d'un SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) qui fixe à moyen terme les orientations du développement durable des territoires régionaux. A l'échelle communale, l'on dispose d'un document de planification stratégique le SCOT et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui fixent respectivement les objectifs de développement économique, d'habitats, loisir et la mise en place

² Document qui fixe un programme d'actions durables pour une période déterminées.

des règles de construction et d'occupation des sols. C'est à cette même échelle que les lois sectorielles (LOA et LDTR) interviennent pour protéger les zones agricoles. Nous disons que la maîtrise de l'étalement urbain et la protection des zones agricole relève d'une problématique locale.

Malgré cette place importante qu'occupe la protection des terres agricoles dans les outils de planification, des études de Serrano et Vianey (2007) montrent que ces outils ne sont pas bien appliqués voire même jamais appliqués en faveur de la protection des espaces agricoles. Car l'artificialisation des terres connaît une croissance rapide avec pour première victime les terres agricoles, considérées pour certains élus locaux comme une réserve foncière.

La notion de réserve foncière renvoie dans le cadre de ce mémoire à l'acquisition progressive de terrains dans l'intérêt général. Cette opération consiste pour les collectivités d'anticiper des actions ou opérations d'aménagement telles que définies par le code de l'urbanisme. Il faut noter que lorsqu'un terrain est utilisé à l'usage agricole, les élus locaux adressent un préavis d'un an au moins d'ici à la fin de concession aux utilisateurs de manière, entre autres, à laisser la saison de culture de réaliser. Après l'acquisition, ces portions de parcelle qu'elles soient agricoles ou non, doivent permettre la constitution d'un portefeuille foncier, dans l'objectif de réaliser des actions, comme des zones d'aménagement concerté, des opérations de restauration immobilière et bien d'autres.

Notre réflexion se portera sur la place de l'enjeu de la protection des terres agricoles parmi les enjeux liés à la problématique de l'alimentation sur le territoire du pays du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

Conclusion

La lecture des ouvrages scientifiques, des articles de presse et la consultation des sites internet, nous ont permis de mettre en évidence le lien entre l'étalement urbain et les terres agricoles en périphérie. Le lien entre la périurbanisation et la protection des terres agricoles a été l'objet de plusieurs travaux et d'apparition de presse dans les dix dernières années. Cependant, ces travaux sont plus concentrés en Ile-de-France notamment dans la région parisienne et aussi dans l'ex-région de Languedoc Roussillon. Certains travaux relatent des causes de l'étalement urbain. Parmi ces causes, il ressort souvent des causes économiques, démographiques et des politiques publiques, et leurs conséquences sur l'environnement. Car la question environnementale est devenue un enjeu pour le développement durable. D'autres recherches sont centrées sur le rapport conflictuel entre campagne-ville ou encore urbain-rural. Cette relation conflictuelle entre urbain-rural met en évidence le grignotage des terres agricoles par la croissance des villes sur sa périphérie, dominée en majorité par des exploitations agricoles. Suite; à ce constat de diminution des terres agricoles périurbaines, certaines études se consacreront à montrer la place qu'occupe l'enjeu de la protection des terres agricoles dans les politiques publiques. La maîtrise de l'étalement urbain et la protection des terres agricoles autour des villes est un enjeu très important dans les politiques publiques d'aménagement. L'agriculture périurbaine occupe une place prépondérante dans les outils de planification, tant au niveau Européen à travers le Schéma de Développement de l'Espace Européen (SDEC) de 1999, l'Agenda Territorial (AT) de 2007 et la charte de Leipzig qui envisagent de contenir l'extension des villes. (Clément Camille et Abrantes Patricia, 2011), tant au niveau National et Local.

Il ressort de cette première partie, l'existence de plusieurs travaux, mettant un accent particulier sur l'articulation des dynamiques d'occupation des sols périurbains et les terres agricoles. La question de la protection des terres agricoles apparaît dans cette recherche documentaire comme une problématique locale c'est-à-dire qui relève des élus locaux.

C'est dans cette optique que notre réflexion sera construite autour de cette idée dans le département de Puy de Dôme et plus précisément dans les territoires du GC et du PNRLF.

Sur le territoire du Grand Clermont, l'étude d'évolution urbaine entre 1995 et 2005 réalisée à partir des données sur l'occupation des sols et bien d'autres documents d'urbanisme montre une consommation d'espaces naturels, essentiellement agricoles. Cette urbanisation a un impact fort sur les paysages, notamment dans l'espace périurbain où se sont construits des nouvelles zones d'habitation. Le constat aujourd'hui sur ce territoire est la construction de nouvelles zones

économiques de plus en plus concentrées dans les espaces périurbains, notamment le long des autoroutes. Alors cette urbanisation ne remet-elle pas en cause l'équilibre du territoire ? (Terres urbanisées et espaces naturels ou agricoles). Le maintien des exploitations agricoles face à l'urbanisation constituera la majeure partie de notre réflexion dans cette partie du territoire dans le département du Puy de Dôme.

Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez est un territoire rural à dominance agricole, dont l'enjeu principal est la revitalisation des centres bourg et l'attraction de nouvelles populations. Vu sous cet angle, l'on est en mesure de dire que les exploitations agricoles ne sont pas soumises à une quelconque pression urbaine. Cependant les terres agricoles dans cette zone subissent une diminution due à la déprise agricole. L'étude sur le territoire du PNR Livradois-Forez sera concentrée sur les moyens de lutte contre la déprise agricole.

DEUXIEME PARTIE

**CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ETUDE ET
METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Introduction

Dans ces 40 dernières années, des nouvelles dynamiques spatiales notamment dans les zones périphériques des villes ont profondément modifié la configuration spatiale de ces zones notamment celles destinées à l'activité agricole. En effet, plusieurs facteurs et évolutions des modes de vie expliquent cette transformation des territoires autour des villes. Parmi les raisons les plus souvent évoquées, on trouve les résidences individuelles (pavillonnaires) et des activités économiques, il convient aussi de citer le rôle important joué par les politiques publiques d'aménagement. Face à cette progression des villes sur les espaces à potentiel agricole, plusieurs structures et politique locale sont mobilisées pour la protection de ces zones agricoles. Aujourd'hui, l'enjeu de protection de terres agricoles contre la progression continue ou discontinue des villes est un enjeu très important au sein des politiques locales d'aménagement. La place de cet enjeu dans les dynamiques territoriales sera l'objet de cette étude.

Pour mener à bien cette étude et comme dans toute recherche scientifique, nous aurons recours à une méthodologie. La méthodologie de la recherche est une étape sine qua non, dont tous chercheurs ou groupes de chercheurs doivent avoir recours afin de mener à bien leur recherche, car elle permet au chercheur de travailler de manière ordonnée et d'apporter des informations scientifiques avec un niveau de preuve suffisant. Dans le cas de cette étude, nous n'allons pas déroger à cette règle fondamentale à toute discipline qui se veut scientifique.

Afin d'analyser la place ou du moins l'importance de la protection des terres agricoles dans les dynamique territoriales, nous optons pour une méthode qualitative. Le choix de cette méthode s'explique du fait qu'elle nous permettra de recueillir et d'analyser des données descriptives, telles que les paroles (sortie des entrevues), de comprendre le comportement et les perceptions des acteurs.

Dans cette deuxième partie de notre étude, nous donnerons la problématique de recherche et ainsi que les hypothèses qui en découlent. Par la suite, nous montrerons l'ensemble des méthodes et des analyses qui serviront au recueil des données, car cette étude s'est effectuée à l'aide d'un atelier participatif innovant (le jeu de territoire), que nous présenterons dans les pages suivantes et d'une technique classique, d'entretien avec les acteurs.

I. Contexte et problématique de la recherche

Le projet de recherche-action « INVENTER - Inventons nos territoires de demain » (2015-2019), s'intéresse aux dynamiques d'évolution des territoires ruraux et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire, afin d'accompagner le changement dans les territoires de projet. Ce projet de recherche s'inscrit dans le programme national et régional PSDR (Pour et Sur le Développement Régional). A ce titre, les chercheurs de l'UMR Métafort et du CRCGM, en partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois-Forez et le Grand Clermont, initient une réflexion avec les acteurs des territoires où s'inventent de nouvelles façons d'alimenter et d'accompagner les territoires, tant sous l'impulsion de politiques territorialisées que d'actions collectives. Nous avons été sollicités dans le cadre de notre formation universitaire (TAM) à y participer à travers la conception et l'animation de deux ateliers participatifs. Ces ateliers participatifs ont été organisés le 2 mars 2016 à la maison du parc Livradois-Forez et le 3 mars 2016 à la mairie de Pérignat sur Allier. Puis, nous avons été sollicités une seconde fois dans le cadre d'un stage pour analyser les résultats issus de ces deux ateliers, afin de montrer la place de l'enjeu de l'alimentation. Ces ateliers avaient pour objectif de débattre des dynamiques du territoire, de ses enjeux pour aujourd'hui et demain, de la place de l'alimentation et d'identifier les leviers d'actions qui pourront être testés et expérimentés dans le cadre du projet PSDR « INVENTER ».

Envisager aujourd'hui de débattre des dynamiques du territoire, de ses enjeux et de la place de l'alimentation nécessite de se préoccuper de l'aspect des terres agricoles ou encore de la place de celles-ci dans les dynamiques d'aujourd'hui et du futur de nos territoires de projet. C'est dans cette logique que nous nous intéresserons à la place qu'occupe l'enjeu de la protection des terres agricoles dans les dynamiques et les enjeux d'aujourd'hui et de demain sur les territoires de projet et les leviers d'actions qui y rendent compte. **La protection des terres agricoles occupe-t-elle une place importante dans les dynamiques territoriales sur nos territoires de projets ? La protection des terres agricoles relève-t-elle de la même approche sur nos deux territoires d'études ?**

L'objectif de ce mémoire sera de montrer la place qu'occupe l'enjeu de la protection des terres agricoles parmi les enjeux issus des deux ateliers participatifs et des décisions du comité de pilotage tenues le 20 juin dernier à l'Institut d'Auvergne de Développement des Territoires (IADT), de mettre en lumière l'approche différente de cet enjeu sur les deux territoires et enfin d'analyser les leviers d'action en fonction des territoires. Pour ce faire, notre hypothèse de recherche sera comme suit : **l'enjeu de la protection des terres agricoles constitue pour les**

acteurs et le comité de pilotage un enjeu très important dans les dynamiques des deux territoires, cet enjeu a des caractéristiques différentes en fonction de ces territoires. Cela suppose que les attentes et propositions d'action de l'enjeu de la protection des terres agricoles seront différentes sur les deux territoires.

1. Choix du terrain d'étude

Notre terrain d'étude est la limite d'administrative du PETR du Grand Clermont et celle du Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Le choix de ces deux territoires s'explique tout d'abord par l'opportunité qui nous a été offerte de mener notre stage de fin de cycle au sein de l'institut AgroParisTech sur ces deux territoires. Aussi la manifestation et la place accordées à l'enjeu de *la protection des terres agricoles* nous a conduit à porter le choix sur les terrains d'étude du projet « INVENTER ». Il faut noter également que les études géographiques dans le département de Puy-de-Dôme mettent un accent particulier sur les impacts de l'étalement urbain sur l'environnement, il était important scientifiquement pour nous de montrer la place de l'enjeu de protection des terres agricoles sur les territoires d'étude. Il faut ajouter la disponibilité des ressources (Ouvrage, presse locale.) dans le département et la facilité de rentrer en contact avec les acteurs impliqués. Ce terrain d'étude constitue pour nous un espace idéal pour mener à bien cette recherche, il permettra également d'avoir un regard croisé sur le phénomène de la consommation des terres agricoles à travers deux territoires ayant des caractéristiques différentes. La carte IGN ci-dessous met en évidence la limite administrative de notre zone d'étude. Nous distinguons la limite du PETR du grand Clermont à l'Ouest, regroupant huit (8) communautés de commune dont la commune la plus importante est celle de Clermont-Ferrand. À l'opposé c'est-à-dire à l'Est, nous avons le contour du Parc Naturel Régional Livradois-Forez. La communauté de commune de Billom Saint-Dier est celle qui se trouve à la fois dans le Grand Clermont et à l'intérieur du Parc de Livradois-forez.

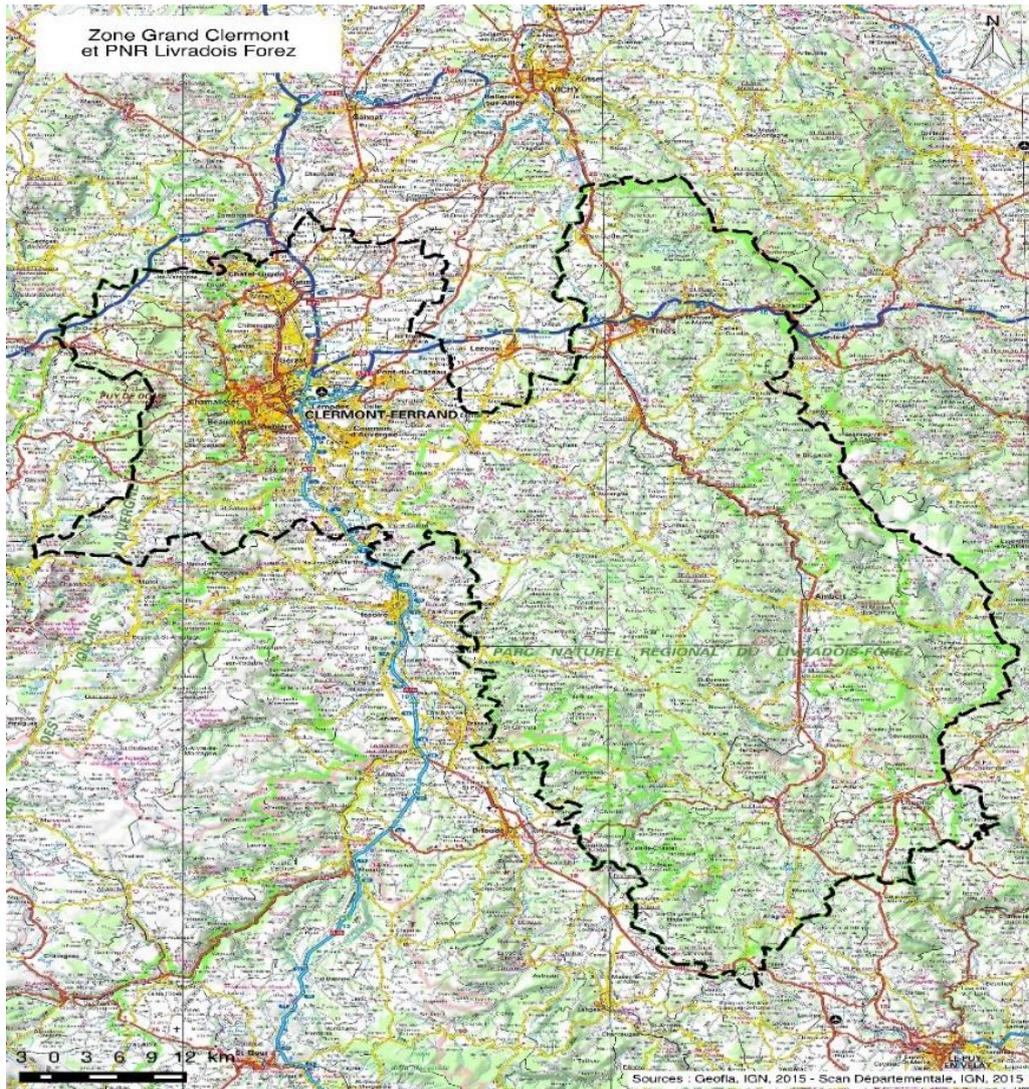


Figure 2 : carte IGN de notre territoire d'étude

I. Présentation du terrain d'étude

1. Présentation de la limite administrative du Grand Clermont

Le PETR du Grand Clermont est à la fois un syndicat mixte, chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et il est aussi une structure qui permet le développement des actions diverses en matière de développement territorial. Créé par la loi du 25 juin 1999, dite loi Voynet, le PETR du Grand Clermont à travers son conseil de développement organise le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs. Le Grand Clermont a pour vocation de définir et d'accompagner la planification spatiale, le développement et l'aménagement d'un ensemble de huit (8) communautés de communes.

La carte ci-dessous montre les limites administratives du Grand Clermont qui fédère la communauté d'agglomération de Clermont communauté et huit communautés de communes. Le Grand Clermont compte une population de 409 446 habitants (donnée 2011) et occupe une superficie de 1 331.73 kilomètres carrés. Il occupe une portion du parc naturel Régional de Livradois-Forez à l'est et du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à l'ouest.

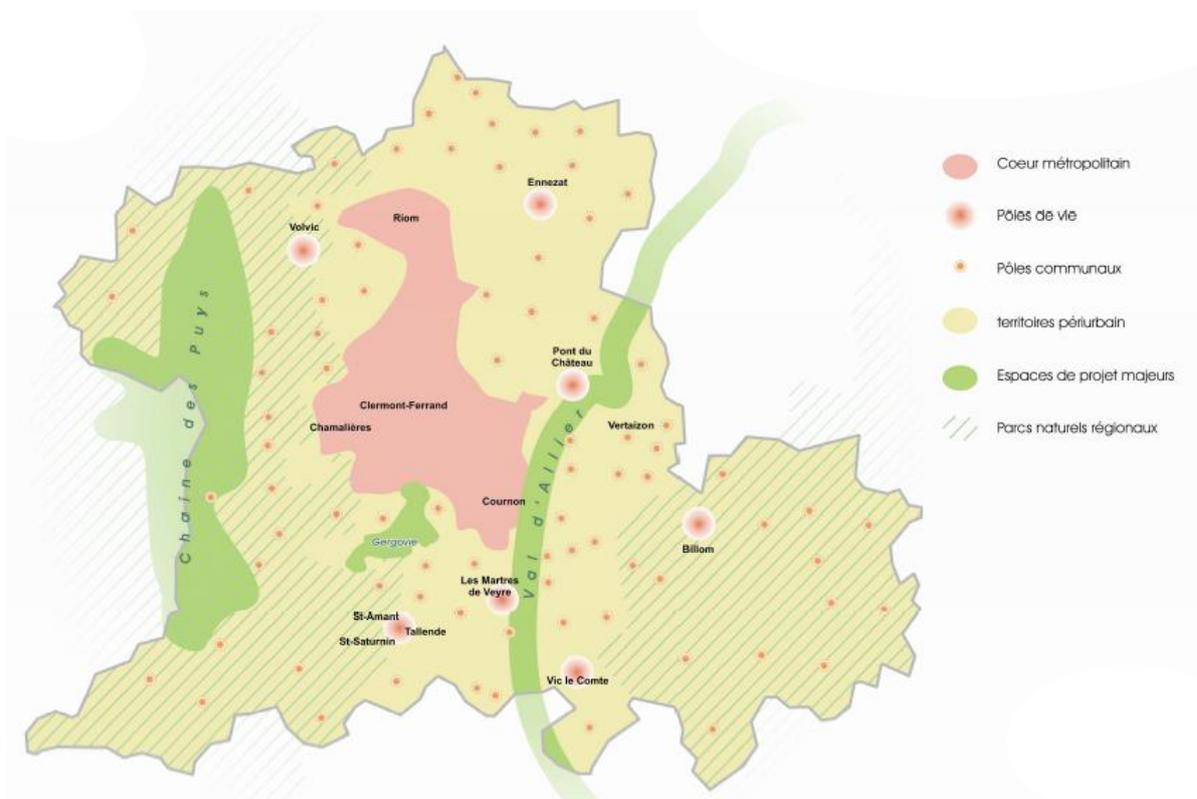


Figure 3 : Cartographie du territoire GC (source : le Grand Clermont)

2. Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez

C'est en Avril 1982 qu'une association pour la création du Parc Naturel Régional Livradois-Forez s'est constituée sous la présidence de Monsieur Maurice ADEVAH-POUEF à l'époque maire de la commune de Thiers. Cette initiative de la création du parc était portée par dix-sept élus réunis le 29 novembre 1981 au Brugeron, une commune située dans les monts du Forez. Cette idée de la création du parc s'expliquait par le fatalisme du déclin démographique et économique que l'on observait à cette époque sur leur territoire et l'objectif prioritaire était la revendication ferme du développement économique et social du Livradois-Forez. Pour les élus,

le principe était de créer un parc original et novateur dont la qualité de l'environnement et des patrimoines devait être le facteur stratégique de son développement. Deux années plus tard, c'est-à-dire en 1984, le projet de la charte constitutive fut élaboré ainsi que la constitution du syndicat mixte de la gestion du Parc. Cette rapidité dans les démarches de création du parc par les élus trouva un écho favorable au ministère de l'environnement. Le ministère de l'Environnement attribua le label parc naturel régional en décembre 1985 et le PNR Livradois-Forez fut officiellement créé par la délibération du conseil régional d'Auvergne le 4 février 1984. Le Parc naturel régional est situé à l'Est de l'Auvergne et s'étend sur quelques départements de la région. Aujourd'hui, une distinction n'est plus à faire entre les régions d'Auvergne et de Rhône-Alpes car elles ont connu une fusion en Janvier 2016. Le PNRLF s'étend sur trois départements, 119 communes sur le Puy de Dôme, 36 sur la Haute Loire et 5 sur le département de la Loire. Vaste région rurale de près de 310 000 hectares, le PNRLF est l'un des plus grands Parcs naturels régionaux sur les 51 que compte la France. Le PNRLF, comme les 51 Parcs naturels régionaux français s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son territoire. Situé en zone de moyenne montagne, ce territoire possède une altitude moyenne de 650m avec comme points culminants les Monts du Forez et du Livradois, respectivement de 1634m et 1218m. De par ses caractéristiques géographiques et environnementales, il possède une grande variété de milieux naturels : tourbières, landes montagnardes, forêts alluviales, prairies naturelles... représentant une barrière physique des perturbations venant de l'ouest, il concentre les influences météorologiques de l'océan atlantique (Hélène THIBAUT, 2015).

En 2010, la surface agricole utile (SAU) du PNRLF représentait 96786 hectares, soit près de 34% de la surface totale du territoire. Celle-ci a baissé de 2.2% depuis. L'agriculture majoritaire est élevage bovin soit environ 80%, tout autant producteur de viande que de lait. La caractéristique principale des exploitants, toutes filières confondues est leur grande diversité. Les principales villes du parc sont Ambert et Thiers (*cf. figure 4*) et la population totale est estimée à 103 203 habitants (Recensement 2010). Ce territoire très densément peuplé au XIXe siècle, a été fortement touché par l'exode rural et la déprise agricole du XXe. Aujourd'hui le PNRLF est constitué pour la moitié de sa surface de grandes étendues boisées majoritairement résineuses. (Hélène THIBAUT, 2015).



Figure 4 : Cartographie du PNRLF

II. Choix méthodologique

La recherche que nous menons porte sur la place de l'enjeu de la protection des terres agricoles parmi les enjeux issus des deux ateliers participatifs du projet « INVENTER ». Cette recherche nous met face à un objet d'étude dynamique et qui implique plusieurs acteurs et partenaires. D'où notre choix méthodologique qui repose sur une double contrainte librement consentie, d'une part des investissements théoriques, ce qui nous contraint à faire recours à la littérature scientifique (première partie), c'est-à-dire aux connaissances existantes sur le sujet. D'autre

part, une étude empirique est faite sur la base de deux ateliers participatifs « jeu de territoire » (que nous développerons dans les lignes suivantes et ainsi que la méthode d'analyse appliquée pour parvenir aux résultats) et des entrevues semi-directives. Les ateliers participatifs permettent de parvenir à une vision partagée des acteurs sur leur territoire. Quant aux entrevues, elles permettront de comprendre ou encore de saisir la perception que les acteurs ont de la protection des terres agricoles sur leur territoire. Ces entretiens permettront par la suite aux acteurs de faire une hiérarchisation des enjeux issus des jeux de territoire et de faire de nouvelles propositions d'action et d'enjeu. Dans le cadre de cette étude, nous optons pour une méthodologie qualitative et elle sera abordée par plusieurs champs scientifiques dont la géographie, la sociologie et l'histoire.

1. Schéma représentatif de la méthodologie

Afin d'analyser la place de la protection des terres agricoles dans les dynamiques du territoire et de ses enjeux pour aujourd'hui et demain dans le cadre de notre stage du projet PSDR « INVENTER », nous avons opté pour un itinéraire méthodologique, qui est comme suit :

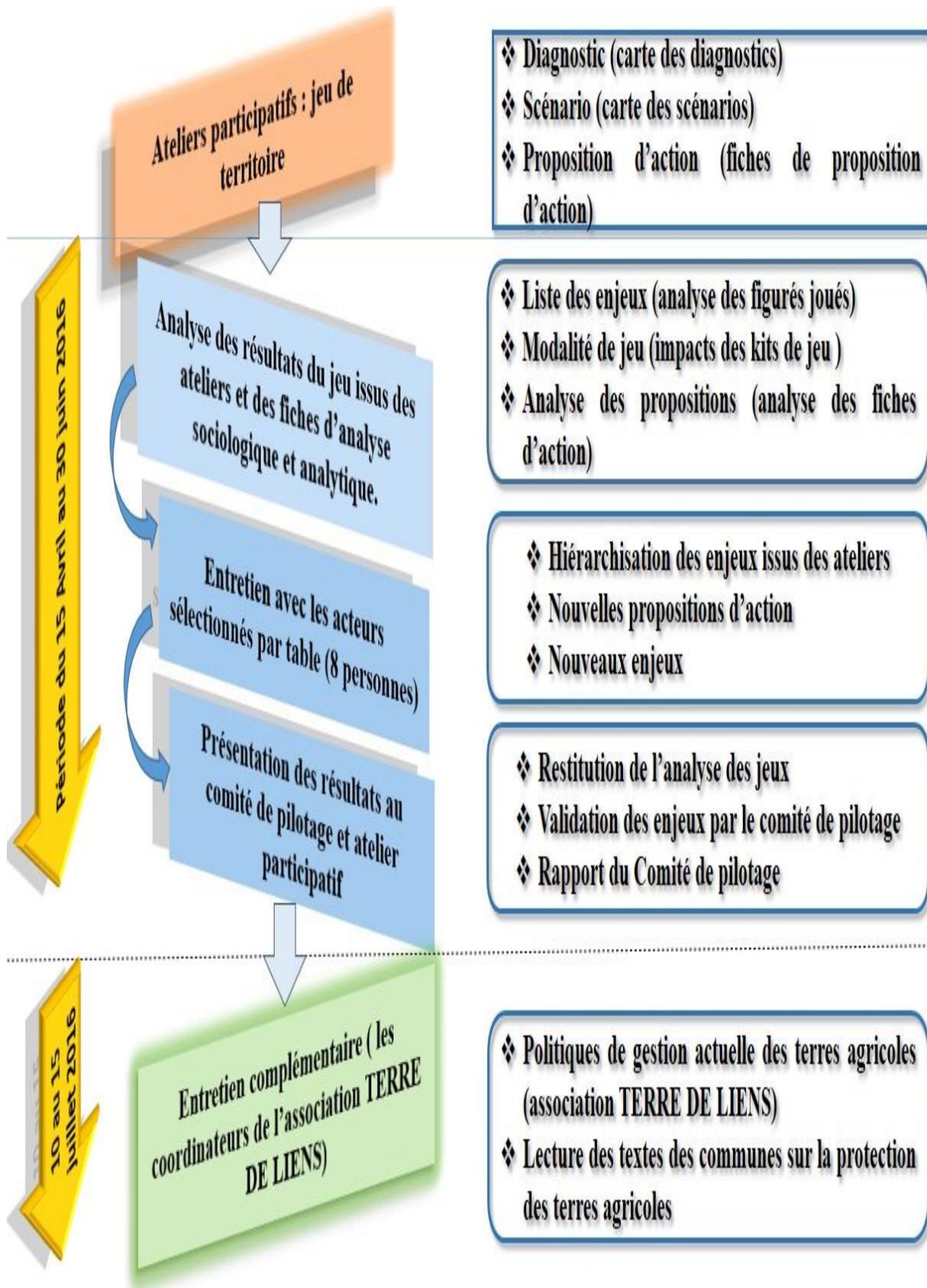


Figure 5 : Schéma représentatif de l'itinéraire méthodologique

Ce schéma méthodologie est composé de trois(3) parties importantes et complémentaires.

- ❖ La première partie est consacrée aux ateliers participatifs (jeux de territoire), que les étudiants du Master de Géographie spécialité Territoire, Acteurs, Modélisation (TAM) ont participé avec une équipe de chercheur d'AgroParisTech pour sa conception et à l'animation durant le mois février à mars 2016. Ce dispositif a permis de recueillir des données brutes et de comprendre la vision partagée des différents acteurs. Il s'est déroulé sur trois séquences (diagnostic, scénarios et propositions d'action) pour une durée d'environ trois (3) heures.
- ❖ La deuxième partie est la suite de la première partie, elle s'est effectuée dans le cadre d'un stage en binôme. Cette partie a connu trois périodes distinctes dont la première a consisté à analyser les données issues des ateliers. C'était une analyse minutieuse qui a conduit à l'établissement d'une liste d'enjeu, de l'analyse des kits sur le déroulement du jeu afin de montrer la place de la question de l'alimentation et bien d'autres. Nous nous sommes particulièrement occupés de l'analyse sociologique du fait de notre formation passée de sociologie. Après une analyse profonde et sérieuse, la semaine du 06 au 10 juin a constitué pour nous une période consacrée aux entretiens qui nous a conduits aux localités de Marmailhat, Billom, Gerzat (Grand Clermont), Cunlhat, Thiers et Ambert (PNRLF). Ces entretiens avec un certain nombre de participants des ateliers du 2 et 3 mars avaient pour objectif de comprendre leur impression sur le jeu de territoire, de faire une hiérarchisation des enjeux selon la pertinence et l'importance sur le territoire, de tester la faisabilité des propositions d'action et de susciter chez les enquêtés l'émergence de nouveaux enjeux. La dernière étape de cette partie était consacrée à un séminaire avec le comité de pilotage du projet (Chambre d'agriculture, PNRLF, Grand Clermont et chercheurs) sur toute une journée. La matinée était consacrée à la restitution des résultats du jeu de territoire et l'organisation d'un atelier participatif avec certains membres du comité de pilotage et des chercheurs. L'après-midi a été pour le comité de pilotage de statuer sur les enjeux les plus importants sur lesquels il faudra continuer de creuser.
- ❖ la troisième partie et dernière partie est le recueil d'information auprès des structures opérants dans le domaine de la protection des terres agricoles, notamment l'association Terre de liens et d'autres. Nous avons eu des entretiens avec des coordinateurs.

2. Présentation de l'atelier participatif : le jeu de territoire

« un outil de concertation publique »

Le jeu de territoire (Lardon 2013) est un outil de coordination, d'expression ludique et participatif des acteurs locaux, il les aide à échanger sur leurs représentations spatiales et à construire une vision stratégique partagée de leur territoire. Il permet également d'initier une dynamique de changement du territoire. L'objectif principal de ce jeu est de concevoir, réaliser et d'évaluer un projet de territoire en jouant autour d'une présentation cartographique du territoire d'étude. Comme tout autre jeu, le jeu de territoire est composé des intervenants et d'un ensemble de règles. D'abord intéressons-nous aux différents intervenants et leur rôle. Nous distinguons trois (3) types d'intervenants que sont : les animateurs, les observateurs et les participants.

En parlant des premiers, nous avons deux types d'animateurs c'est-à-dire un animateur ou une animatrice général(e) chargé de présenter les règles du jeu aux participants, l'intérêt du projet et les objectifs visés tout en présentant le timing du jeu. Par la suite, nous aurons des animateurs de tables dont leur rôle est de veiller à l'application stricte des règles, du timing et de la répartition des temps de parole. Nous pouvons dire que le rôle de ces animateurs de table est d'être modérateur ou du moins un coordinateur. Cet animateur est considéré comme le responsable de la table où il se trouve et se doit d'être vigilant et attentif durant le déroulement du jeu.

Ensuite les observateurs, nous distinguons deux types d'observateurs, les observateurs analytiques et les observateurs sociologiques ayant des angles d'observation différents. Présent autour de chaque table de jeu, l'observateur analytique a pour objectif de garder traces des analyses des participants sur l'ensemble du jeu. C'est-à-dire de noter les fiches jouées, reprendre les figurés dessinés et la description faite par chaque participant, il a également le rôle de noter tout ce qui se passe sur sa table. Quant à l'observateur sociologique son observation se structure autour de quatre (4) thématiques :

- Tension entre l'induction et la déduction : il s'agissait ici d'apporter des réponses aux questions suivantes : Les informations viennent-elles des fiches ? Les participants ajoutent-ils des thématiques et enjeux non traités dans les fiches ? Les participants se retrouvent-ils dans les thématiques des fiches ? Mettent-ils en discussion le choix des fiches ? Les fiches ont-elles permis/orienté/empêché l'émergence de l'idée de l'alimentation ? L'observateur sociologique doit être en mesure d'apporter des réponses à ces questions par la simple observation, il ne lui est pas permis de poser de question aux participants.

- Pouvoir et liberté de parole : cette seconde partie répond aux mêmes critères que la précédente, elle est orientée sur le degré de neutralité de l'animateur de la table, le temps de parole et l'aisance de la prise parole par les acteurs du jeu.
- Conditions matérielles : il s'agit de mettre un accent particulier sur la fluidité des échanges entre les participants pendant le déroulement du jeu et aussi à la pause. L'aisance de la lecture des fiches, discussion, voire contestation entre acteurs et le temps de parole sont également très observés dans cette partie.
- Représentativité : cette dernière partie de la grille d'observation sociologique met accent sur l'argumentation des acteurs à travers des questions telles que : l'acteur parle-t-il de son propre chef (ex : personnellement, je pense que...) ? Ou l'acteur parle-t-il dans le cadre d'un intérêt général représenté par un collectif dont il se revendique ? Et enfin comment se réalise le passage d'une opinion individuelle (je pense..) à des objectifs collectifs (notre secteur doit, le territoire devrait...)

Chaque thématique renferme un ensemble de question auxquelles l'observateur sociologique doit apporter de réponse sans possibilité de poser une question, mais de parvenir à une réponse par l'observation. Cet observateur a la charge de suivre le comportement de l'animateur de sa table et également celui des participants.

Enfin les participants qui constituent les acteurs majeurs de ce jeu, ce sont eux qui donnent un sens à ce dispositif (jeu de territoire). L'échantillonnage se fait sur un grand nombre de personnes ayant des domaines de compétence ou de profession différents et ayant en commun le territoire d'étude. Lors du jeu de territoire qui s'est tenu les 02 et 03 Mars respectivement à la maison du parc et à la mairie de Pérignat sur Allier, l'on pouvait distinguer des agents de la santé, des membres d'association, des élus locaux et bien d'autres professions. L'échantillonnage de ce jeu donne une réponse à l'épineux problème lié à la représentativité de l'échantillonnage dans les démarches qualitative et quantitative. La démarche qualitative met l'accent sur des personnes ressources et non sur le grand nombre. Car pour cette démarche la représentativité est liée aux personnes ressources. Quant à la démarche quantitative, elle met l'accent sur le nombre d'enquêtés. Cependant le jeu de territoire permet de répondre à ce problème, car il rassemble à la fois des personnes ressources en quantité (Les deux ateliers participatifs ont enregistré 48 participants). Les lignes précédentes montrent clairement la définition et l'objectif du jeu de territoire et les acteurs intervenant pour son bon fonctionnement. Alors comment se déroule-t-il ? Ou encore quelles sont les grandes phases composantes d'un jeu de territoire ?

2.1. Les phases du jeu de territoire

Le jeu de territoire est constitué de trois grandes phases que sont : la phase diagnostic, la phase scénario et la phase de proposition d'action.

Le diagnostic de territoire d'étude consiste à maîtriser et à montrer les dynamiques en cours sur le territoire à l'aide des fiches élaborées. Le diagnostic de territoire est un « maillon devenu indispensable dans toute approche territoire » (Sylvie Lardon et al, 2005), il apporte des éléments de réflexion pour l'action et permet de fournir également une image actuelle du territoire afin de se projeter sur des projets futurs. Dans le cadre du jeu territoire, les acteurs (participants du jeu) élaborent un diagnostic partagé et accepté par tous autour des thématiques ciblées (agriculture, alimentation, offres de services et biens d'autres). Cette phase permet d'aboutir à un état des lieux de leur territoire en identifiant les atouts et les faiblesses, qui permettront d'entreprendre des projets territoriaux dans le sens d'un développement harmonieux accepté par le grand nombre. Le diagnostic de territoire permet la formulation d'un jugement sur la cohérence du territoire et également la mobilisation des acteurs de ce territoire (Sylvie Lardon et Vincent Piveteau, 2005)

La phase du scénario est la phase seconde du jeu. Elle est la suite du diagnostic, qui consiste à imaginer son territoire dans les années futures. Cette étape peut être un scénario catastrophe ou idéal, cependant l'objectif principal est de parvenir à un scénario partagé et accepté par les participants autour de la table. Cette étape se déroule sans fiche de jeu car les joueurs doivent se lâcher afin de forcer le trait des dynamiques en cours pour identifier les enjeux et les choix à faire pour leur territoire. Le scénario consiste pour les acteurs à mettre tout en œuvre pour identifier les enjeux et le choix du développement de leur territoire. Cette étape permet de déterminer les enjeux en termes économiques, sociaux ou environnementaux.

La dernière phase est une suite de la précédente, c'est la phase de proposition de pistes d'actions possibles et consiste à argumenter ouvertement les actions permettant le changement dans le sens voulu par les acteurs lors de la phase du scénario. Elle consiste pour les acteurs à mettre tout en œuvre dans le but d'un développement de leur territoire.

Le jeu de territoire ainsi présenté permet d'associer les différents acteurs locaux à la conception et à la définition des orientations choisies dans la planification ou la gestion des territoires. Cependant quelles sont les différentes méthodes qui le constituent ? Quel est l'itinéraire méthodologique du jeu de territoire ?

La réponse à l'ensemble de ces questions ; nous permet d'aborder dans la suite de nos travaux l'itinéraire méthodologique approprié au jeu de territoire.

2.2. Itinéraire méthodologique du jeu de territoire

L'itinéraire méthodologique est une façon d'articuler les différentes méthodes de traitement des informations et il constitue un guide pour anticiper l'adaptation des méthodes à différentes situations. Le jeu de territoire qui est un dispositif de recherche formation-action et facilitant les interactions entre les acteurs s'inscrit dans cette perspective afin d'atteindre ces objectifs qui se résument à la construction collective du diagnostic d'un territoire, des scénarios d'évolution et l'élaboration des propositions d'action. A ce titre, nous proposons trois grandes parties dans l'itinéraire méthodologique du jeu de territoire et chaque partie renferme un ensemble de méthodes complémentaires.

La première partie est la phase préparatoire, elle renferme les sous parties de la formation et de l'élaboration des dispositifs de jeu et sa réalisation suppose un minimum de connaissances sur les dynamiques en cours sur le territoire d'étude et le jeu d'acteurs. L'étape de formation consiste à donner une formation aux futurs organisateurs du jeu et à leur présenter la commande. Ensuite l'étape d'élaboration des matériels de jeu, qui est indispensable à la suite du jeu, consiste à collecter deux types de données. Les données issues de documents cartographiques et statistiques disponibles, complétés par une exploration des sites web. Ces informations collectées permettront par la suite d'élaborer le fond de carte et les fiches de jeu qui constitueront les supports de jeu. Durant cette phase préparatoire, il est impérieux de montrer à chacun les tâches (animateurs, observateurs sociologique et analytique) à accomplir.

La deuxième partie est la phase du déroulement, sachant que le « jeu de territoire » se déroule en atelier participatif sur une durée d'environ 3 heures et se base sur l'analyse des principes organisateurs de l'espace exprimés sous forme de modèle graphique (*le chorème*). Le chorème est avant tout une représentation schématique d'un espace choisi. Il n'est pas une simplification de la réalité, son objectif est de représenter toute la complexité d'un territoire à l'aide de formes graphiques.

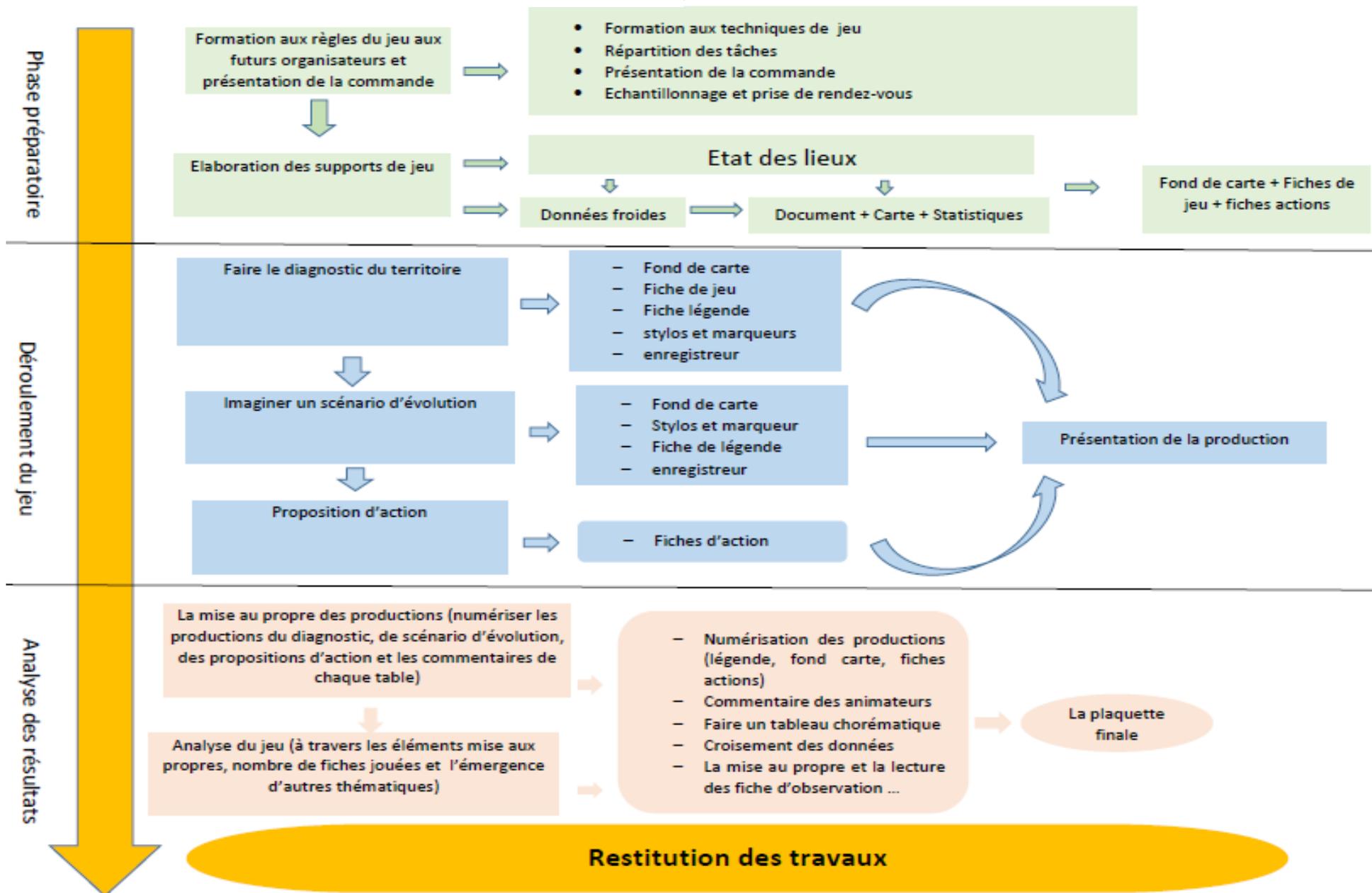
Trois étapes de réflexions et d'argumentation le structurent comme le montre la première partie de notre travail.

- Faire le diagnostic : l'objectif de cette étape vise à dresser un portrait du territoire et à identifier les enjeux.
- Imaginer des scénarios d'évolution : cette étape vise à forcer le trait des dynamiques pour imaginer leur territoire dans le futur.
- Proposition d'action : cette dernière étape vise à spécifier les actions pour contrer le scénario non voulu ou pour aller dans le sens du scénario voulu.

La troisième et dernière partie est celle consacrée à l'analyse du jeu, c'est-à-dire à la mise au propre des productions et à l'analyse des productions proprement dites. La mise au propre des productions consiste à numériser la production des trois étapes du jeu et à dresser des tableaux chorématiques de chaque étape. Le tableau chorématique renvoie ici à l'ensemble des chorèmes consigné dans un tableau. Quant à l'analyse proprement dite, c'est un travail large et minutieux qui conduit à la fois au croisement des productions (écoute enregistrement, l'analyse des fiches d'observation....) et la production de la plaquette finale. Cette partie se conclut par une restitution des travaux aux commanditaires et aux participants.

2.3. Schéma de l'itinéraire méthodologique du « jeu de territoire »

Ce schéma relate une représentation graphique des étapes du « jeu territoire », il inclut les différentes étapes (phase préparatoire, du déroulement et la restitution).



3. Regard réflexif du « jeu de territoire »

Le jeu de territoire est un dispositif qui permet de coordonner et organiser les synergies et d'articuler compétence individuelle et collective, il relève parfois quelques insuffisances et difficultés dans son déroulement. Dans cette partie, nous apporterons un regard extérieur et des critiques au « jeu de territoire ». L'objectif principal de ce regard réflexif est d'apporter des critiques objectives à cet atelier participatif qu'est le « jeu de territoire ». Pour ce faire, nous nous posons des questions suivantes : le jeu de territoire permet-il l'implication du grand public notamment la société civile ? Le jeu de territoire permet-il émergence d'idées innovantes ? Cet atelier permet-il une appropriation du projet de territoire par les participants sur une longue durée ?

Rassembler le plus grand nombre au même moment et sur le même lieu est la première difficulté que rencontre le jeu de territoire. Comme cela s'est justifié lors du jeu de territoire à Pérignat sur Allier, (36) trente-six personnes convoquées au départ, nous avons constaté que la présence de trente (30) personnes. Parlant de la première question, le jeu de territoire ou du moins les deux jeux de territoire à Pérignat sur Allier et celui de la maison du parc ont rassemblé les personnes de même profit, c'est-à-dire des techniciens des collectivités et de la chambre d'agriculture, des agriculteurs, des associations œuvrant dans le domaine de l'aménagement... Cette remarque a été soulignée par l'une des personnes interrogées, selon cette dernière, les techniciens du Parc Naturel Régional étaient fortement représentés autour de sa table et cela a conduit à des décisions unilatérales sans débat. Sur l'ensemble de ces deux jeux, l'on pouvait constater l'absence de la société civile. La société civile dans le cadre de notre étude s'adresse avant tout à la totalité des citoyens de ces deux territoires (PNRLF et le Grand Clermont) qui agissent dans le cadre associatif et/ou individuellement dans divers domaines et non pas uniquement dans le domaine de l'aménagement. Cette tranche de la population est la plus oubliée et nous pensions que leur présence aurait été utile ou du moins avoir un impact positif sur le jeu à travers l'instauration des débats et des échanges variés qui conduiront certainement à l'émergence d'idées innovantes et nouvelles pour les territoires de projet. L'analyse des différents jeux montre peu d'idées nouvelles et innovantes. Les enjeux répertoriés sont identiques à l'ensemble du territoire national par exemple l'enjeu lié à *l'énergie renouvelable* et cet enjeu est une préoccupation nationale voire même mondiale. Quant aux propositions d'actions, elles restent en majorité des expériences déjà testées dans telle ou telle région. Toutefois quelques idées nouvelles et innovantes ont été soulevées.

Il faut dire que lors du déroulement des jeux, nous avons trouvé des participants impliqués dans toutes les séquences du jeu avec une volonté d'apporter des solutions. Mais notre passage quelques mois plus tard, montre que cet envie d'apporter un plus au jeu de territoire est limité dans le temps. Car les participants ne se sont pas appropriés les résultats de ces jeux. Nous retenons les propos d'un enquêté « c'est maintenant, j'ai jeté un coup d'œil à la plaquette que j'ai reçu... » [Après les deux jeux, chaque participant a reçu une plaquette contenant les résultats de chaque table]. Nous retenons que le jeu de territoire est un dispositif ludique et d'expression que chaque participant accorde un intérêt fort.

Le jeu de territoire est un outil de réflexion mais n'a pas permis l'émergence de nombreuses idées innovantes et nouvelles, pour atteindre cet objectif, nous proposons un échantillonnage plus large, en prenant en compte la société civile. L'intégration de cette tranche de la population et son regard nouveau apportera très certainement non seulement des échanges et des débats autour des tables et également des nouvelles idées innovantes. Au-delà de ces trois questionnements, nous allons indiquer quelques difficultés sur le déroulement du jeu.

La durée du jeu est celle qui nous interpelle, car celle-ci apparaît longue pour certains participants. Nous avons constaté que de nombreux participants quittaient leur table pendant le jeu car ils trouvaient le temps de jeu très long et ceux qui restaient demandaient en toute discrétion « *il nous reste combien temps de jeu ?* ». Le constat est que plus le temps de jeu n'est long, plus les participants n'ont du mal à se concentrer. Il faut noter également l'influence de la disposition des tables dans la salle, car elle a induit parfois l'échange entre les participants des différentes tables ce qui est considéré comme un frein à la règle du jeu.

Au terme de notre analyse, il ressort clairement que le jeu de territoire est un dispositif de coordination qui permet d'associer les différents acteurs locaux à la conception d'un projet territorial. La mise en place d'un jeu de territoire passe par trois grandes étapes que sont l'étape préparatoire, l'étape du déroulement du jeu et enfin l'étape d'analyse. En ce qui nous concerne, notre participation au jeu de territoire reste une expérience très enrichissante que nous n'hésiterons pas à l'appliquer dans le cadre de notre carrière professionnelle future d'agent de développement territorial. Cependant il reste encore quelques points d'amélioration qu'il faudra réfléchir afin de faire de cet outil une référence dans la conception et la définition des orientations choisies dans les documents de planification des territoires dans les années futures. Après une analyse minutieuse des résultats des deux ateliers participatifs, nous avons entrepris des entretiens semi-directifs auprès de certains participants. Nous parlerons dans les lignes suivantes de ces entretiens et de leurs modalités ainsi que de l'échantillonnage.

4. Entretien semi-directif

L'entretien semi-directif est une relation de face à face entre une personne enquêtée et un enquêteur, dans laquelle l'enquêteur administre une série de questions à l'enquêté à l'aide d'une grille d'entretien permettant de recueillir des informations. Le choix de cette technique d'enquête s'explique par le fait qu'il laisse une certaine liberté d'expression à l'enquêté. Pour ce faire, nous avons mené deux types d'entretien et c'est ce qui nous a conduit à élaborer deux grilles d'entretien, l'une est consacrée à l'impression des participants relatifs aux ateliers participatifs et la validation des propositions d'action et les enjeux. Quant à la seconde, elle est consacrée aux coordinateurs de l'association Terre de liens. Ces entretiens se sont déroulés de façon formelle dans plusieurs localités dont Billon, Cunlhat, Thiers, Ambert, Gerzat, Clermont-Ferrand, Marmailhat... Les premiers entretiens ont été effectués sur toute la semaine du 06 au 10 juin 2016. L'objectif principal était de stabiliser les enjeux et les propositions d'action issus des deux jeux de territoire et l'émergence de nouveaux enjeux et de nouvelles pistes d'action. Il faut ajouter que des questionnements sur l'enjeu de la protection des terres agricoles étaient également posés à la fin des entretiens.

Ce type d'entretien nous a permis de ne pas nous écarter de nos objectifs et de nous centrer sur leur impression du jeu et de classer les enjeux. L'analyse de contenu a été choisie pour comprendre les discours produits par les enquêtés. L'analyse de contenu est une méthode qualitative qui a consisté dans le cadre de cette étude à examiner de façon systématique les discours produits par les personnes interrogées. Après une écoute des bandes sonores, nous avons pu à travers cette analyse extraire les idées essentielles. Cette analyse offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et complexité.

5. Echantillonnage

Pirès voit l'échantillon comme désignant « une petite quantité de quelque chose pour éclairer certains aspects généraux du problème » (1997, p122). Autrement dit l'échantillon est lié à l'idée de la transférabilité des connaissances qui seront produites par la recherche. De ce point de vue, la construction de l'échantillonnage s'avère d'être d'une importance stratégique et centrale car le type d'échantillon retenu va guider le processus de la construction du savoir et donner de la crédibilité à la recherche.

Dans le cadre cette étude, nous avons utilisé l'échantillonnage du projet « INVENTER » lors des deux ateliers participatifs, qui ont rassemblé au total 48 personnes de profession et

d'horizon différents, ayant en commun le même territoire. (Soit 18 personnes du PNRLF et 30 personnes du GC). La construction de cet échantillon s'est effectuée avec l'assistance des partenaires (PNRLF et GC). Après la production d'une liste des participants par les partenaires du projet, nous (étudiant TAM) les avons invités par mail et par des appels téléphoniques pour participer à l'atelier participatif.

Suite aux deux ateliers et dans le cadre de la classification des enjeux et de la faisabilité des pistes d'action, nous avons recontacté sept (7) des participants des jeux de territoire. Ces participants ont été sectionnés par table de jeu et ayant des professions différents.

Quant à l'échantillonnage des entretiens supplémentaires, il s'est construit à travers un entretien exploratoire sur notre sujet de recherche avec un ancien président de l'association de TERRE DE LIENS. Après cet entretien, nous avons été conduits vers les coordinateurs de cette association.

	Nombre personnes enquêtés
Atelier du PNR Livradois-Forez	dix-huit (18)
Atelier du Grand Clermont	Trente (30)
Entretien Supplémentaire	Deux (2)
Total	Cinquante-sept (50)

6. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'acteur clé dans la conduite du projet « INVENTER ». Il s'assure du déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux et entretient une dynamique au sein des différents acteurs. Le comité de pilotage dans le cadre de ce projet est composé d'AgroParisTech formation continue, la DRAAF (Direction Régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la Forêt), Chambre d'agriculture 63, IADT, le Grand Clermont et du Parc Naturel Régional Livradois Forez. Ce comité s'est réuni le 20 juin 2016 à l'IADT pour faire le point sur les résultats issus des deux ateliers participatifs et par la suite définir les grandes lignes des suites du projet. A l'issue de cette rencontre, des grands enjeux ont été définis afin de les creuser d'avantage pour la suite du projet.

Quels sont ces enjeux ?

La réponse à cette question sera pour nous une occasion de montrer l'importance ou la place de ces enjeux sur les deux territoires dans la troisième et dernière partie de ce travail.

Conclusion

Au terme de cette deuxième partie de notre travail, il ressort des grands questionnements qui ont guidé ou guideront la réalisation de notre ouvrage. Ces questionnements orienteront notre travail à travers les hypothèses et les objectifs présentés dans les lignes précédentes et les différentes méthodes utilisées. L'objectif principal de cette étude, est d'une part de montrer la place qu'occupe l'enjeu *de la protection des terres agricoles* dans les dynamiques du territoire et ses enjeux pour aujourd'hui et demain en s'appuyant sur la gouvernance alimentaire. D'autre part de comprendre les dynamiques de cet enjeu sur les territoires de projet, c'est-à-dire comprendre les manifestations de cet enjeu sur les deux territoires. Les deux territoires d'études ont des caractéristiques bien distinctes. Le territoire du PNRLF est un territoire rural, composé de plusieurs communes gérées par un syndicat mixte et voisines du second territoire. Le territoire du Grand Clermont est plus urbain ; sa planification spatiale est assurée par le syndicat mixte du Grand Clermont qui a la charge de planifier la croissance et le développement du territoire.

Les méthodes utilisées dans le cadre de ce travail sont principalement liées aux dispositifs du projet de recherche-action « INVENTER » - Inventons nos territoires de demain (2015-2019) du programme PSDR-4 d'Auvergne. Le principal dispositif est « le jeu de territoire » qui est un outil de coordination des acteurs locaux, dont l'objectif est de concevoir, réaliser et évaluer un projet de territoire en jouant. Il a été construit par une équipe de chercheurs de l'unité mixte de recherche Métafort de Clermont-Ferrand. Ce dispositif aide les acteurs territoriaux à échanger sur leurs représentations spatiales, construire une vision stratégique partagée de leur territoire et initier une dynamique de changement. Au-delà de ce dispositif, l'outil d'enquêtes qu'est l'entretien semi-directif a été mobilisé pour recueillir des informations complémentaires pour valider et comprendre les résultats issus des ateliers participatifs.

Cette deuxième partie met en lumière les questions, les hypothèses de recherches et les méthodes utilisées dans le cadre de cette recherche, nous allons dans la troisième et dernière partie présenter et analyser les résultats de ce travail.

Troisième partie :
PRESENTATION DES RESULTATS

Introduction

Le développement des produits agricoles, leur commercialisation rapprochent aujourd'hui et sur plusieurs territoires les élus locaux, les chercheurs³, les agriculteurs, les techniciens d'aménagement et bien d'autres secteurs d'activités à réfléchir sur une gouvernance alimentaire renouvelée. Ce rapprochement des acteurs locaux s'explique en raison du rôle important et nourricier du secteur agricole sur les territoires. Des réflexions sur la gouvernance alimentaire ont été initiées par le gouvernement à travers une politique agricole dans le cadre du développement durable. Le développement durable considéré comme un enjeu planétaire ne laisse personne indifférent. Dans ce même contexte les collectivités locales élaboreront des outils de planification de leur territoire en accordant une place considérable à l'agriculture.

Les syndicats mixtes du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez en partenariat avec des structures de recherche (UMR Métafort) initient une réflexion sur les dynamiques d'évolution des territoires ruraux (PNRLF) et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire. Dans ce cadre, ils réalisent des ateliers participatifs avec les acteurs locaux pour débattre des enjeux d'aujourd'hui et du futur de leur territoire et mettant un accent sur la gouvernance de l'alimentation.

Dans notre travail, nous nous intéresserons particulièrement à l'enjeu de la protection des terres agricoles, en raison d'une grande accessibilité physique (transport), économique (coût du foncier) et de la production alimentaire. (Jean-Christophe DISSART, 2008). Au-delà la raison mentionnée ci-dessus, il faut ajouter également l'enjeu de développement des friches sur les parcelles agricoles en milieu rural qui révèle de questions de sécurité et d'autosuffisance alimentaires. L'espace agricole dans ce travail fait référence aux terres cultivées et non cultivées ayant des potentiels agronomiques forts et aux terres agricoles abandonnées.

La contribution de ce mémoire s'inscrit dans le projet « INVENTER » en montrant les enjeux issus des ateliers participatifs et des entretiens et en se focalisant sur les enjeux liés à la problématique alimentaire. Une analyse profonde sera consacrée à l'enjeu *protection des terres agricoles* sur nos territoires de projets afin de situer sa place tant dans la problématique alimentaire et aussi dans les enjeux d'aujourd'hui et de demain du territoire du pays du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

³ Les chercheurs : il s'agit des agronomes, paysagiste, sociologue, et géographe et bien d'autres et les unités de recherche, ils sont sollicités pour produire de nouvelles connaissances afin d'assurer une nouvelle gouvernance

I. Les enjeux issus des ateliers participatifs et des entretiens complémentaires

L'analyse des résultats des deux jeux a conduit respectivement aux différents types d'analyse, que sont : analyse des fiches jouées, des modalités de jeu, l'analyse des observations de chaque table, l'identification des enjeux par table, l'analyse synthétique des enjeux et bien d'autres (voir Annexe). Ces différentes analyses ont permis d'identifier deux grandes familles d'enjeux issues des ateliers participatifs, une première famille liée à la problématique alimentaire et l'agriculture et une deuxième famille comportant les autres enjeux non agricoles.

A. Les enjeux alimentation et agriculture

Au sein des enjeux soulevés par les acteurs au cours des deux ateliers et des entretiens complémentaires, nous dénombrons six (6) enjeux ayant trait au volet de l'alimentation et de l'agriculture. Il faut noter que ces enjeux sont issus des différentes tables et après une analyse des résultats, sont regroupés dans des parties, puis des sous-parties.

Enjeu alimentation et agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> + Agro-industrie ○ Développement de l'industrie agroalimentaire. ○ Implantation des ateliers de transformation et des abattoirs sur le territoire (fournir localement) 	<ul style="list-style-type: none"> + Protection des terres agricoles ○ Mise en place des zones de productions agricole ○ Protection des terres agricole. ○ Développement de l'agriculture en milieu rural et urbain ○ Rééquilibrage des zones urbaines agricoles et l'augmentation de l'activité agricole)
<ul style="list-style-type: none"> + Circuits courts ○ Multiplication des circuits et point de vente, redistribution des cultures de l'élevage sur tout le territoire. ○ Développement des couronnes maraichères sur le territoire du PNR ○ la distribution avec des produits circuits courts. 	<ul style="list-style-type: none"> + Promouvoir l'agriculture locale ○ Développement le lien agriculture et le tourisme ○ Valorisation des activités agricoles auprès des jeunes et développement des couronnes maraichères sur le territoire du PNR ○ Conversion massive des agriculteurs en agriculture biologique

<p>✚ Transmission à la nouvelle génération</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmission des terres agricoles, savoirs et savoir-faire locaux en agriculture aux nouvelles générations ○ Création et augmentation d'emploi agricole. 	<p>✚ Santé et Alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Protection de la santé environnementale (qualité de l'eau) ○ Communiquer sur la santé par l'alimentation
---	---

B. Les autres enjeux

Au sein de ce groupe d'enjeu se trouve un ensemble d'enjeux indépendant à celui lié à l'alimentation et l'agriculture. Les participants ont identifié des enjeux très importants pour leur territoire, auxquels il faudra accorder de la considération. Pour certains participants, ces enjeux sont complémentaires à la problématique de la gouvernance alimentaire. Parmi ces enjeux soulevés par les acteurs, nous distinguons :

- Mobilité et transport, cet enjeu se décline selon les acteurs par le développement des réseaux de communication (des lignes de tram, Train...), le développement du transport en commun entre les différents bourgs du PNRLF et aussi avec d'autres aires d'influence (Sainte Etienne, Lyon, Clermont-Ferrand) et également un développement des infrastructures de transport sur le territoire (PNRLF). Toutes ces actions proposées permettront le transport des produits agricoles vers les territoires éloignés et aussi faciliteront les échanges et la mobilité des agriculteurs et des consommateurs.
- Revitalisation des centres bourgs est l'enjeu le plus soulevé lors de l'atelier organisé sur le territoire du PNRLF, car il fait partie des préoccupations majeures des acteurs de ce territoire. Pour ce faire, ils misent sur une revitalisation des centres bourgs à travers la mise en place des commerces, la réhabilitation et la réappropriation des logements vides afin de rendre le territoire attractif pour capter de nouvelles populations. La revitalisation des centres bourgs permettra de capter de nouvelles populations d'où des nouveaux consommateurs et des agriculteurs afin de lutter contre la déprise agricole dans cette zone.
- Energie : l'énergie renouvelable sera soutenue par les participants à travers des actions telles que le développement de l'énergie photovoltaïque, de l'énergie hydraulique et le

renforcement de la capacité des énergies éoliennes. La mise en place des centres de méthanisation sur l'ensemble du territoire sera évoquée par d'autres acteurs.

- Réseau internet : il sera évoqué mais pas au même degré que les précédents enjeux, les acteurs mettront l'accent sur le réseau haut débit sur le territoire du PNRLF et la connexion du territoire aux fibres optiques.
- Nouveau mode de gouvernance : sur cet enjeu les participants mettent accent sur une gouvernance unique au niveau local (intercommunalité-communes) avec une nouvelle limite administrative.
- Développement touristique : cet enjeu n'apparaît pas au cours des ateliers participatifs, c'est lors des entretiens que les enquêtés accorderont une importance à cet aspect touristique. Ils mettent en exergue la communication sur les atouts du territoire auprès du grand public et la valorisation des structures d'accueil touristique.

Ainsi nous distinguons douze (12) enjeux identifiés par les acteurs comme très importants pour leur territoire, il faut noter que deux (2) enjeux sont issus des entretiens complémentaires (*développement touristique* et *santé et alimentation*). Six (6) de ces enjeux sont liés à la question d'alimentation dont *la protection des terres agricoles*. Alors quelle place occupe cet enjeu pour le comité de pilotage du projet « INVENTER » parmi les autres enjeux ?

C. Protection des terres agricoles : « une condition pour renforcer l'autonomie alimentaire »

Dans sa lutte pour la protection des espaces agricoles périurbains et ruraux, le gouvernement adopte la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, qui confère aux départements une nouvelle compétence qui est la protection et l'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains. Aujourd'hui les espaces agricoles sont soumis à de nombreuses réglementations souvent inapplicables et contradictoires entre elles. Dans cette optique la protection des terres agricoles fait l'objet de plusieurs attentions et intérêt pour les acteurs locaux. Si telle est la situation sur le territoire national, alors qu'en est-il pour le groupe des dirigeants chargé de veiller au bon fonctionnement du projet « INVENTER » pour les territoires du GC et PNRLF ? Ou encore qu'elle est la place accordée à l'enjeu protection des terres agricoles par le comité de pilotage ?

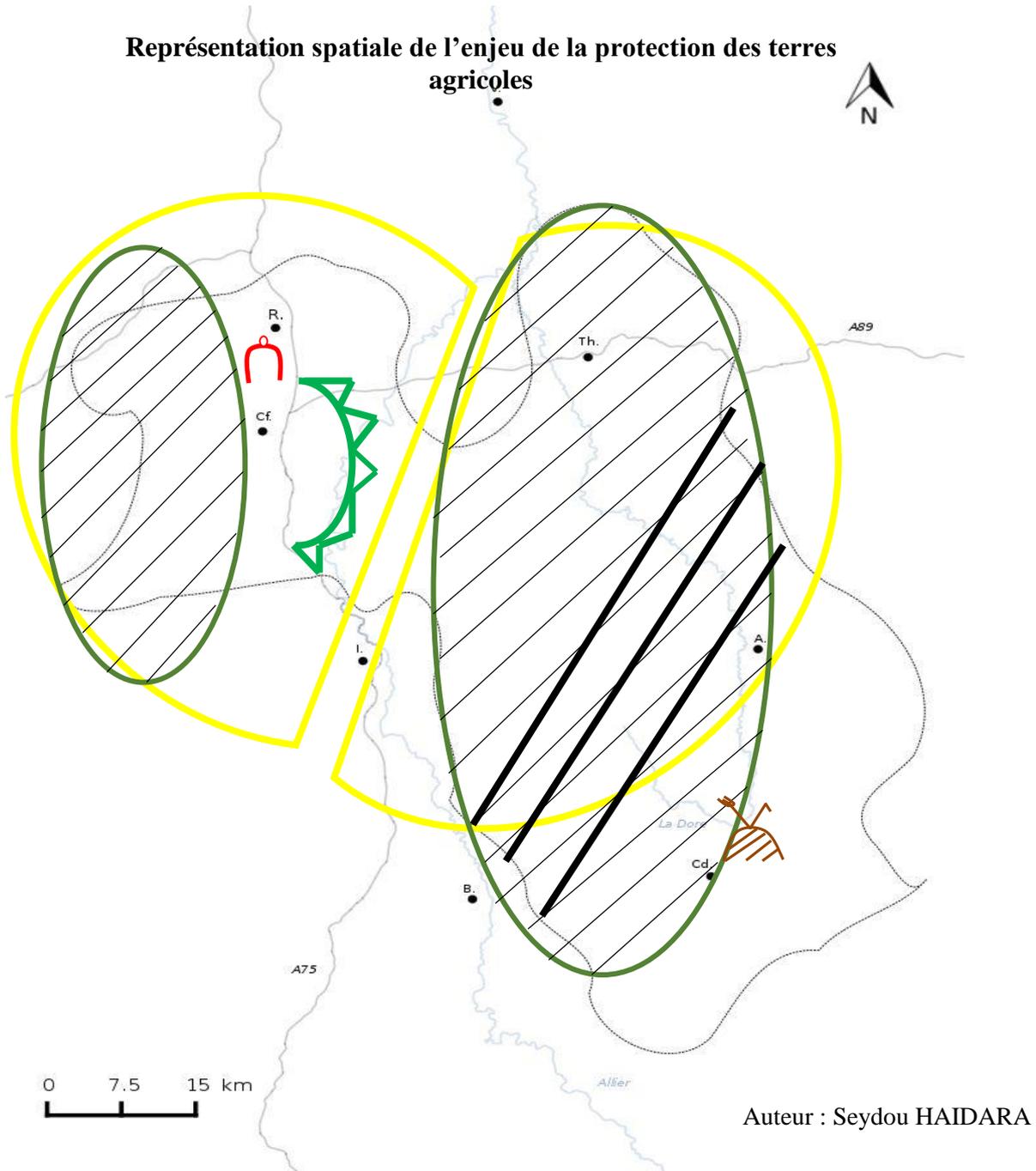
Composé de chercheurs, AgroParisTech formation continue, IADT, DRAAF, ARDTA, des membres de la chambre d'agriculture 63, du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, le comité de pilotage a accordé une place importante à l'enjeu de la protection des terres agricoles. Pour certains membres du comité cet enjeu est « *une condition pour le*

renforcement de l'autonomie alimentaire », il met en lien le caractère nourricier des habitants et producteurs d'aliments des terres agricoles. Le foncier agricole doit être la priorité N°1 des territoires, au-delà de l'alimentation, les espaces agricoles assurent le développement économique, le maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages. D'autres acteurs misent sur la mobilisation des terres agricoles pour les mettre en production et ce par des procédés agronomiques qui permettront d'identifier les terres à potentialité agronomique.

L'enjeu de gouvernance est celui auquel la majorité du comité a accordé un intérêt car il apparaît comme une coordination des acteurs pour une alimentation saine à travers la formation des élus locaux, la sensibilisation et la concertation des citoyens. Il permettra de coordonner les actions afin d'atteindre les enjeux. La protection des terres agricoles sera placée en seconde position par le comité de pilotage parmi tous les enjeux et le premier sur l'ensemble des six (6) enjeux du volet alimentaire.

Cependant la protection des terres agricoles relève-t-elle de la même approche sur les territoires de projet ? Avant toute tentative de réponse, nous allons présenter la spatialisation de cet enjeu envisagé par les participants des ateliers participatifs.

Représentation spatiale de l'enjeu de la protection des terres agricoles



Figuré	Légende	figuré	Légende
	Rééquilibrage des zones urbaines et agricoles		Zone de production agricole
	Mise sous cloche de zones agricoles de qualité		Ceinture verte
	La terre appartient à ceux qui l'exploitent		Zones maraichères

Figure 7 : représentation spatiale de l'enjeu de la protection des terres agricoles

II. La protection des terres agricoles sur les territoires de projet

Considéré comme un enjeu important sur les territoires de projet, force est de constater que cet enjeu de protection des terres agricoles présente des approches différentes sur ces territoires.

Le territoire du Grand Clermont est caractérisé par une zone urbaine en forte croissance sur les surfaces naturelles périurbaines tandis que le PNR Livradois-Forez est un territoire rural à dominance agricole dont la problématique de la revitalisation des centres bourgs demeure et reste un enjeu prioritaire pour cette partie du territoire.

1. Le territoire du Grand Clermont : la préservation des terres agricoles contre la périurbanisation

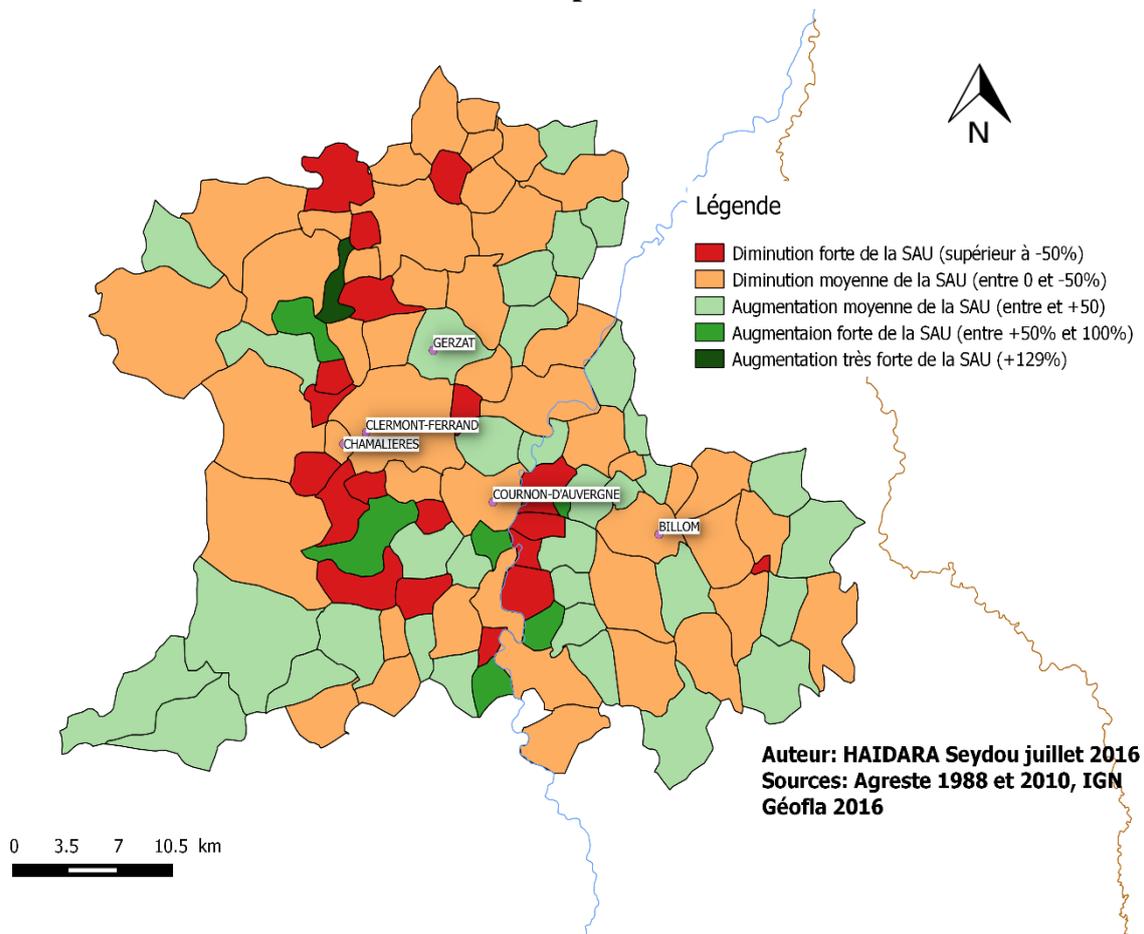
La très forte attraction des villes provoque un étalement urbain manifeste qui se traduit par la prolifération des pôles commerciaux périphériques et une densification résidentielle (maison individuelle). Considéré comme une urbanisation qui se produit aux alentours des villes aux dépens des espaces agricoles et ruraux, la périurbanisation a commencé dans les années 1960 en France et il s'est accéléré du milieu des années 70 à 80. Au cours de ces quatre dernières décennies, les périphéries des villes françaises se sont étendues et densifiées (Brigitte Baccaïni et François Sémécurbe, 2009). Dans la plupart des régions, l'extension spatiale des villes a été particulièrement importante. La région d'Auvergne n'est pas à l'écart de cette périurbanisation et ce à travers l'évolution spatiale des communes les plus importantes de la région.

Les communes situées dans la limite administrative du Grand Clermont et plus précisément dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand connaissent une croissance rapide. Les premières victimes de cette croissance des espaces bâtis sont les espaces agricoles et naturels avec un taux d'artificialisation des sols de la commune de Clermont-Ferrand estimé à 75,8% et une superficie de 3 263,48 hectares sur la période de 1990 à 2006 (donnée Insee 2014). Durant cette même période Chamalières, commune située dans l'aire d'influence clermontoise, a connu une artificialisation de 98,8 % de ses terres. La commune de Gerzat située dans la banlieue nord de Clermont-Ferrand, commune périurbaine à dominance agricole, dresse le même bilan que les communes précédemment citées, elle enregistre une artificialisation de 32,6 % de son territoire entre 1990 et 2006.

La superficie agricole utilisée dans le territoire du pays du Grand Clermont connaît des diminutions importantes dans quelques communes sur la période de 1988 à 2010 selon les données du recensement agricole Agreste 2010. Ces résultats sont consignés sur la carte ci-dessous :

Figure 8

Carte du taux de variation de la superficie agricole utilisée sur le territoire du PETR du Grand Clermont sur la période de 1988 à 2010⁴



La surface agricole utile (SAU) est une statistique destinée à évaluer le territoire consacré à la production agricole (Actu. Environnement). La SAU est composée de terres arables c'est-à-dire les grandes cultures, cultures maraichères, prairies artificielles et elle comprend également les surfaces en jachères. Elle n'inclut pas les forêts et bois. En France la SAU représente environ 29 millions d'hectares, soit environ 52% du territoire national.

L'analyse de la carte ci-dessus montre une diminution considérable de la SAU de certaines communes de la couronne urbaine de Clermont-Ferrand et également dans certaines communes du Nord du territoire. Cette diminution de la SAU est à plus de 50% sur la période de 1988 à 2010. Le taux de variation de la SAU dans ces communes connaît une régression très importante durant ces deux dernières décennies. Parmi ces communes, nous pouvons citer Nohanent au nord-Est de la commune de Clermont avec un taux de variation de la SAU de -50%, la commune

⁴ Cette carte a été réalisée avec les conseils de François JOHANY ingénieur de recherche à l'INRA et à AgroParisTech.

de Beaumont connaît un taux de variation négatif de la SAU estimé à près de 100% et à cela il faut ajouter les communes d'Aulnat, de Ceyrat, de Durtal... dans l'aire d'influence urbaine de Clermont. Les communes de Châtelguyon, de Mozac, de Châteauguay... connaissent également un taux de variation de la SAU négatif. Situées au long de l'Allier, les communes de Mezel, de Pérignat sur Allier, de la Roche-Noire et Mirefleurs connaissent les mêmes dénouements que les communes précédentes. De l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord en passant par le Centre, de nombreuses communes connaissent une diminution moyenne du taux de variation de la SAU. Parmi ces communes il faut noter celle de Clermont-Ferrand, le taux de variation de la SAU dans cette commune entre l'intervalle de 1988 à 2010 soit 22 ans est estimé à -12%.

Les communes du Sud-ouest et l'Est sont celles qui enregistrent une augmentation moyenne de la SAU. Les communes situées dans l'agglomération clermontoise sont en perte de la SAU à l'exception des communes de Gerzat et Lempdes qui connaissent une augmentation moyenne du taux de variation de la SAU estimé respectivement à 10% et 6% et malgré la pression foncière exercée par la commune de Clermont-Ferrand.

Six (6) communes du territoire enregistrent une augmentation forte du taux de variation de la SAU, ce taux est estimé entre 30 à 50 %. Ces communes sont situées au Sud du territoire dont les communes de Romagnat, le Cendre, de Saint-Maurice, Saint-Bonnet-Les-Allier, d'Authezat et cela il faut ajouter la commune de Sayat qui enregistre un taux de croissance de la SAU estimé à 56 %.

La commune de Malauzat située au Nord est celle enregistrant le taux de croissance la plus élevé du territoire durant ces deux décennies avec une augmentation de la SAU à 129 %.

L'analyse de cette carte montre dans l'ensemble une diminution moyenne de la SAU sur le territoire du Grand Clermont sur la période de 1988 à 2010.

1.1. La protection des terres agricoles contre la périurbanisation dans le Grand Clermont : le cas de la commune de Gerzat

Située au Nord de la commune de Clermont-Ferrand, entourée par les communes de Cébazat, Saint-Beauzire, Malintrat, Aulnat et Lussat, la commune de Gerzat couvre une superficie de 16,28 Km² avec une population de 10 404 habitants et une densité de 639,1 habitants au Km² (Insee 2014). Elle est particulièrement dotée des voies de communication (autoroute et routes départementales) et également de plusieurs infrastructures industrielles. Choisie pour abriter le parc logistique de Clermont-Ferrand, cette commune subit une pression foncière non seulement

de la commune de Clermont mais aussi des infrastructures routières et industrielles. Elle semble maintenir l'activité agricole malgré cette pression foncière et les exploitations agricoles sont également assez importantes comparativement aux autres communes périphériques.

De cet angle de vue, il nous semble important de mener notre étude dans cette partie du territoire du GC pour mieux comprendre la politique et les actions de la protection des terres agricoles tant par la politique des élus locaux et des agriculteurs pour le maintien de l'activité agricole en dépit de cette pression urbaine.

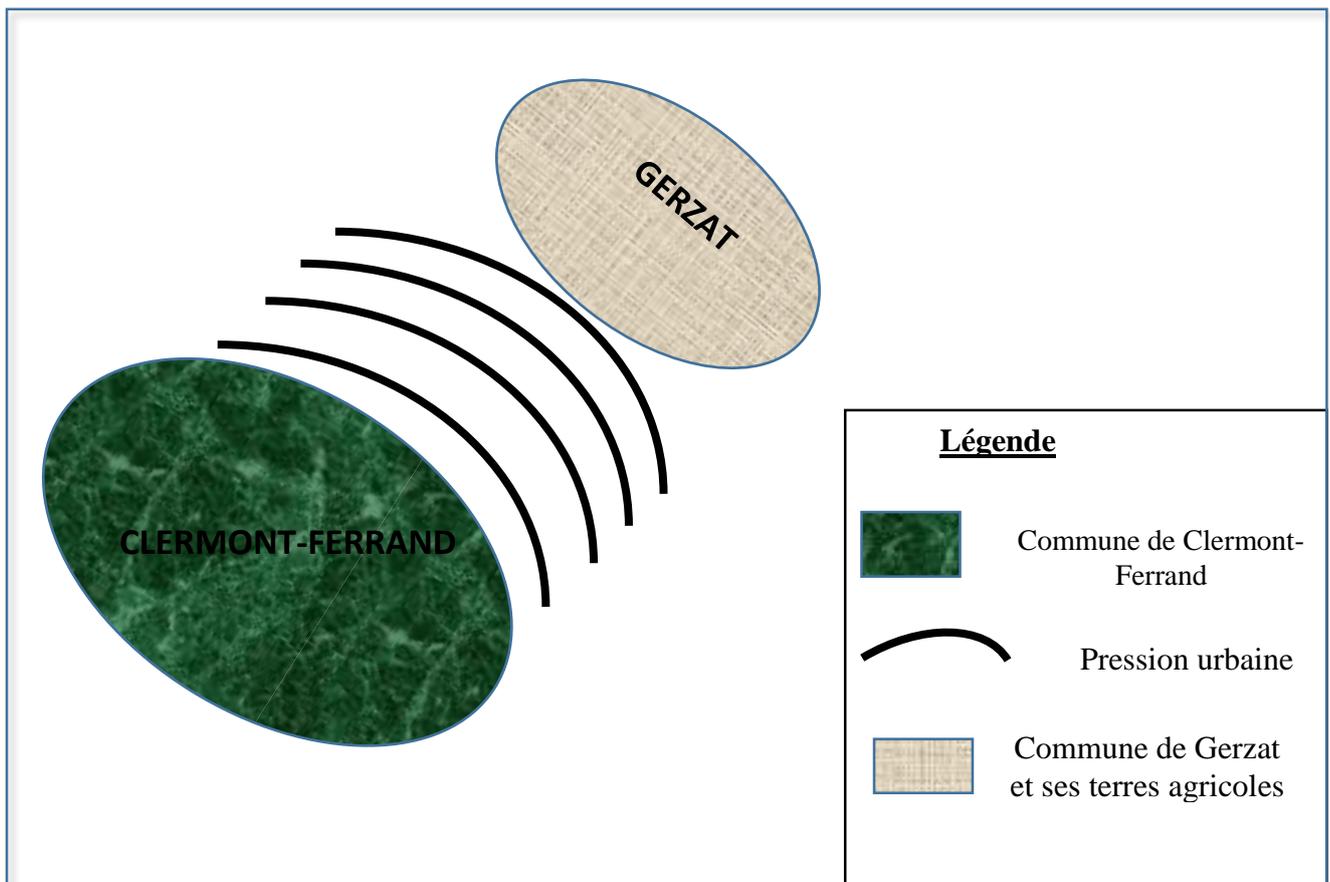
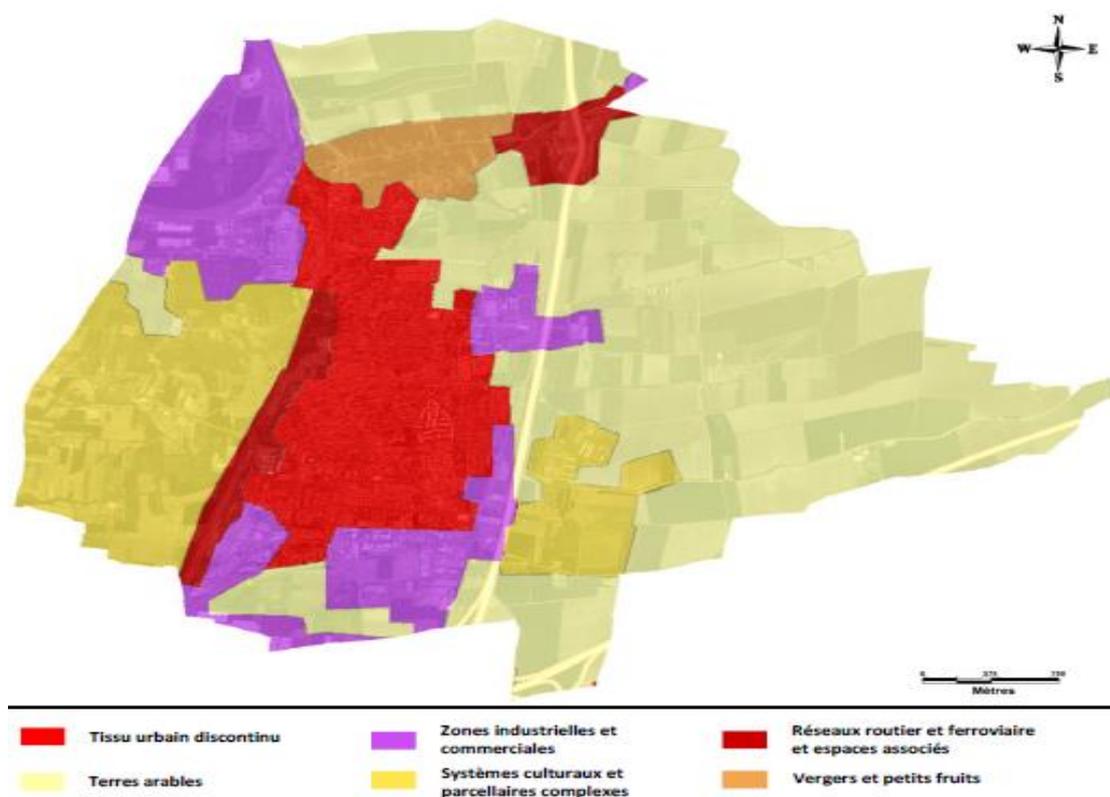


Figure 9 : la commune de Gerzat sous la pression du front urbain de Clermont-Ferrand

Le schéma ci-dessus permet de situer la commune de Gerzat par rapport à l'agglomération clermontoise. Les bandes d'évolutions en noires montrent l'extension et la pression urbaine de la commune de Clermont-Ferrand sur sa périphérie. Le constat que nous retenons de ce schéma est que plus l'urbanisation de la commune clermontoise avance, plus des terres agricoles reculent ou diminuent. Cette pression urbaine de l'agglomération clermontoise s'explique par l'installation des infrastructures de transport et industrielles auxquelles; il faut ajouter les habitations.

Les espaces cadastrés de la commune représentent une superficie de 1 486 ha 02 à 72 ca pour 6 893 parcelles. Cette différence s'explique par la présence d'espaces non cadastrés comme l'autoroute, le péage autoroutier, les routes. Le tissu urbain (sols, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemins de fer) représente 31 % des surfaces cadastrées de Gerzat. Cet espace se concentre au sud, entre la voie de chemin de fer et l'autoroute. Les espaces boisés sont quasiment inexistantes (moins de 0,5 %). Les espaces agricoles sont majoritaires, représentant 68 % du territoire communal. Ils se composent de parcelles cadastrées en nature de terres, prés, vergers et vignes. La commune de Gerzat a été remembrée deux fois en 1963 et 1977 sur une partie du territoire agricole. Ceux-ci ont permis d'aménager le parcellaire, et ainsi de créer des parcelles plus grandes, 0 ha 96 a 36 ca en moyenne sur les secteurs remembrés et seulement 0 ha 42 a 69 ca en moyenne tous secteurs confondus. (Rapport SAFER, 2006)

Cartographie de l'occupation du sol dans la commune de Gerzat en 2006



10 : source IGN, Corinne Land Cover 2006

La carte de l'occupation du sol ci-dessus montre que Gerzat est une commune péri-urbaine, avec une vocation agricole forte, notamment à l'Est, au Nord et au Sud-Ouest de son territoire qui subit les effets de la croissance de la commune de Clermont-Ferrand.

En dépit de ces constats, la commune conserve encore des zones réservées aux activités agricoles. Comment cette commune arrive-t-elle à parvenir à un tel résultat ?

1.2. Les terres agricoles en Zones Agricoles Protégées : une stratégie pour les agriculteurs

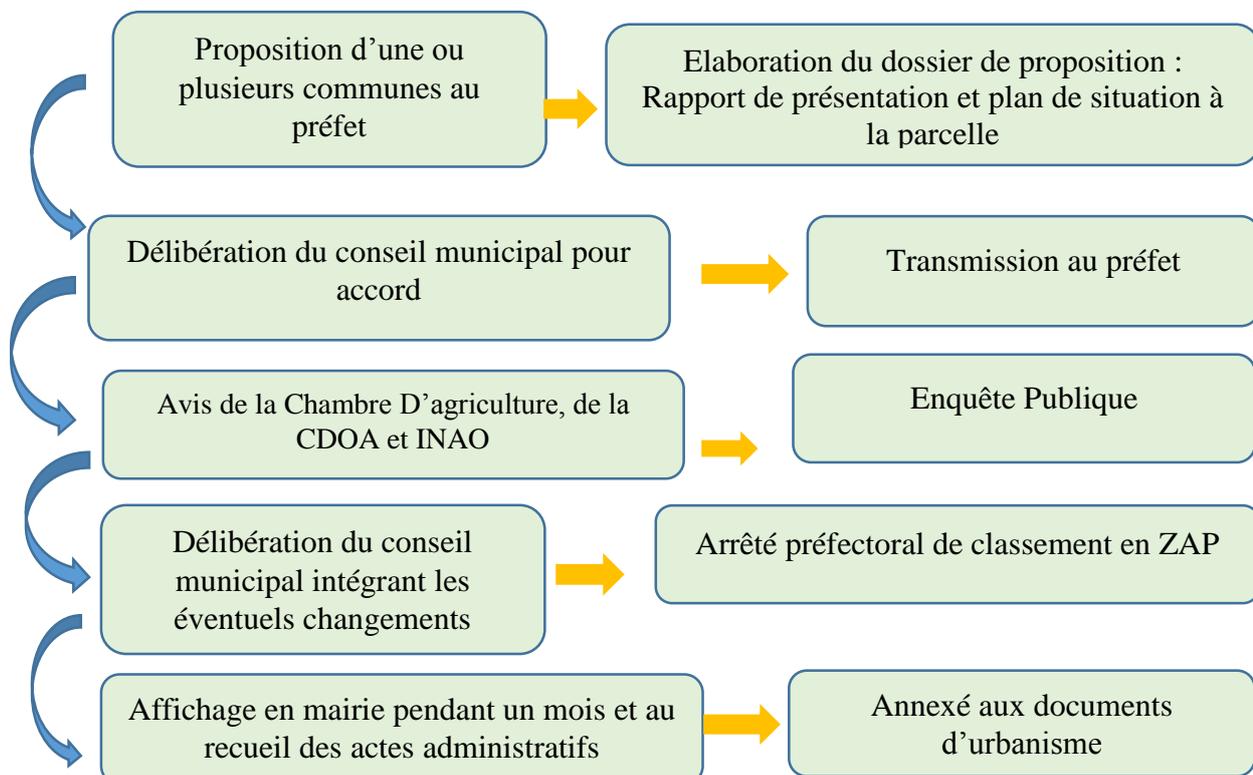
Pour préserver durablement le potentiel agronomique et la maîtrise de l'espace agricole contre la pression foncière de la commune de Clermont et des infrastructures industrielles et routières, les agriculteurs et élus locaux de la commune de Gerzat ont trouvé nécessaire de prendre des dispositifs permettant de maîtriser les modes d'occupation du sol susceptibles de modifier les terres agricoles aussi longtemps. Parmi ces dispositifs, nous avons la Zone Agricole Protégée (ZAP) dont le but est de protéger l'espace agricole et forestier en milieu péri-urbain. Créée par la Loi d'Orientation Agricole de 1999, la ZAP est un outil d'aménagement du territoire visant à limiter la progression des villes au détriment des terres agricoles. Les agriculteurs de la commune de Gerzat luttent pour inscrire leur zone d'activité dans les ZAP dans le prochain Plan Local d'Urbanisme comme l'indique l'un des agriculteurs questionnés lors de nos entretiens. Car selon eux la pression foncière liée à l'urbanisation est intense sur leur espace agricole et ces espaces représentent un intérêt général en raison de la qualité de leur production. Les enjeux pour Gerzat de protéger ses espaces agricoles sont le maintien du tissu économique à travers la valorisation de l'agriculture locale, la préservation du paysage et de l'environnement et ainsi de garantir un cadre de vie existant. Cet outil a pour objectif de favoriser la cohabitation des usages agricoles et urbains sur le territoire communal ainsi éviter le mitage dans les zones agricoles et afin de concentrer l'urbanisation à proximité d'espaces déjà urbanisés. Les élus de Gerzat souhaitent maintenir et permettre un développement des activités agricoles sur leur territoire, car pour eux les agriculteurs doivent bénéficier d'une certaine sécurisation de leur premier outil de travail qui est la terre. Pour ce faire, le ZAP apparaît pour les élus comme étant le moyen de pérenniser le foncier agricole. La commune de Gerzat dispose de secteurs ayant chacun ses propres caractéristiques et en commun de très bons niveaux de fertilité. Nous distinguons le secteur sud-ouest en direction de Cébazat où l'activité maraîchère est importante avec un sol bien équilibré au niveau des éléments physiques, le rendant ainsi plus stable et plus facile à travailler. Ce secteur sud-ouest sert de ceinture verte entre Clermont-Ferrand, Gerzat et Cébazat.

Le secteur Nord quant à lui est composé essentiellement de l'agriculture céréalière et il présente également une bonne qualité de sol. Le secteur Est de l'autoroute A75 est également de bonne

qualité agronomique et présente une diversité de formes d'exploitations maraîchères, céréalières... Dans ce secteur plusieurs pratiques se côtoient comme la chasse ou les randonnées. Cette Zone voit l'autoroute comme une « frontière » ou une « barrière » contre l'urbanisation, elle se présenterait comme le poumon vert de la commune de Gerzat. Pour ce faire, il serait important de déclarer cette zone comme une ZAP. Comment se passe la procédure de classement des ZAP ?

La procédure de classement de terrains en ZAP implique, une démarche lourde qui part des propositions d'une ou plusieurs communes par l'élaboration du dossier de proposition, qu'ils transmettront au préfet avec une délibération du conseil municipal, [le préfet peut prendre l'initiative de classer des ZAP]. Ensuite vient l'avis de la chambre d'agriculture, de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) et de l'Institut National d'Origine et Qualité (INAO), qui sera très important dans la conduite du projet de la ZAP. Cet avis des instances ci-dessus citées sera par la suite suivi d'une enquête publique. Une délibération du conseil municipal intégrant les éventuels changements sera précédée de l'arrêté préfectoral de classement en Zone Agricole Protégée. Après ces démarches vient ensuite l'affichage en mairie pendant un mois et enfin la dernière procédure consistera à publier les résultats au recueil des actes administratifs.

Procédure schématique de classement de terrain en ZAP



2. La protection des terres agricoles dans le Parc Naturel Régional Livradois-Forez : une lutte contre l'enfrichement pour le maintien des exploitations agricoles

Le grignotage des terres agricoles par la croissance des villes apparaît comme la problématique centrale de la protection des terres agricoles dans le Grand Clermont. Cette protection des terres agricoles affiche une approche différente dans le PNRLF. Les bourgs du PNR Livradois-Forez sont confrontés à l'enjeu de la revitalisation des centres bourgs, comme l'affichent les centres bourgs d'Ambert, Cunlhat etc... lors de notre passage dans ces localités, avec une absence des commerces, des bâtiments non occupés et en état de dégradation avancé. La revitalisation et l'attractivité des centres bourgs est l'enjeu le plus cité lors de l'atelier participatif organisé sur le territoire le 02 Mars dernier. A cela, il faut ajouter l'intérêt des autorités locales à travers le programme « habiter autrement les centres bourgs » porté par le conseil général de Puy-Dôme et le PNR Livradois-Forez. L'un des objectifs phares de ce programme est d'impliquer la diversité des acteurs concernés par l'habitat en centre bourgs de préparer et faciliter la mise en œuvre des projets entre patrimoine et développement durable. Partant de ces paramètres, nous pouvons affirmer que la protection des terres agricoles sur ce territoire n'est pas une lutte contre la croissance des villes sur leur périphérie. Cependant, la surface Agricole Utile (SAU) du PNRLF qui représentait 96786 hectares, soit près de 34% de la surface totale du territoire connaît depuis une baisse de 2.2 %.

Alors qu'est ce qui est à l'origine de cette diminution de la Surface Agricole Utile sur ce territoire ?

L'origine de la diminution de la SAU est une déprise agricole due à un exode rural de plus en plus marqué et des problèmes de repreneurs et cédants des exploitations agricoles sur le territoire. La protection des terres agricoles dans le PNR LF passe avant tout par la formation des jeunes ou encore attirer des néo-agriculteurs et la mise en relation des repreneurs et des cédants. C'est dans ce cadre, que le Réseau Agricole⁵ Combrailles Artense & Livradois-Forez dès sa création se fixera pour mission de maintenir l'agriculture à travers les terres agricoles en facilitant non seulement les échanges, la transmission et l'installation des agriculteurs et la mise en relation entre les repreneurs et cédants des exploitations agricoles.

Pour ce faire, un ensemble de propositions d'actions pour la protection des terres agricoles sur le territoire a été proposée par les acteurs lors de l'atelier participatif. Entre autres, nous avons

⁵ Ce réseau a pour objectif de maintenir une agriculture dynamique et créatrice d'emploi. Il est composé et piloté par une communauté de commune et soutenu par le conseil départemental du Puy de Dôme, du Parc Naturel Régional.

la mise à la disposition des terres agricoles à ceux qui veulent produire de l'alimentation. Les terres doivent être à la disposition des personnes qui veulent faire de l'activité agricole une priorité afin de mettre fin aux conflits qui opposent régulièrement les propriétés de terres et les exploitants [bailleur-exploitant]. Développer les activités agricoles à forte valeur ajoutée auprès des jeunes en les sensibilisant et formant à l'agriculture. Tout ceci incitera les jeunes à s'intéresser d'avantage aux différents métiers agricoles afin d'assurer une utilisation des sols agricoles en friches. La création d'une zone maraîchère et la valorisation de l'agriculture locale auprès du grand public est une solution envisagée par les acteurs pour assurer une exploitation des terres agricoles, en parallèle ces visions attireront des agriculteurs venant de partout en France et également des personnes envisageant une conversion en agriculture.

La friche est généralement à la base de la diminution des terres agricoles sur le territoire du PNRLF. Elle correspond à un état de transition des terres agricoles abandonnées et qui évoluent naturellement vers la forêt et son évolution comprend trois (3) phases : envahissement par les grandes herbes, embroussaillage puis un boisement spontané. L'absence d'utilisation prolongée et d'entretien des terres agricoles provoque une dominance de petit nombre d'espèces, qui vont à terme appauvrir le milieu et la fermeture du paysage. Toutefois, il faut reconnaître que la friche constitue dans un premier temps un milieu favorable au maintien et même au développement de la biodiversité, de la faune et peut devenir le support d'un corridor biologique. (DDAF Isère, 2009)].

La lutte contre l'enfrichement pour préserver l'agriculture est l'approche du PNRLF pour la protection des terres agricoles.

3. Proposition d'action pour la valorisation et la protection des terres agricoles

Plusieurs propositions d'action ont été envisagées par les acteurs pour la protection des terres agricoles sur nos territoires de projet. Parmi ces propositions, nous avons une protection stricte des zones agricoles dans les documents de planification, mise à disposition des terres agricoles à ceux qui veulent produire de l'alimentation, création des zones de production et enfin un rééquilibrage des zones agricoles urbaines afin d'augmenter les activités agricoles. Aujourd'hui, L'enjeu déterminant de nombreuses « grandes » villes françaises est la disparition des terres agricoles dans leurs périphéries. Partant de ces paramètres, dans le cadre d'une réflexion sur les terres agricoles et les paysages à la périphérie de la ville de Clermont-Ferrand

que nous avons initiée, nous proposons une ouverture d'espace non bâti et occupant une grande superficie essentiellement public / privé et dominé en grande partie par l'activité agricole. Cet espace sera différent du parc urbain traditionnel, public, monofonctionnel et d'accès contrôlé, le modèle sera calqué à l'image du parc de la Deûle à Lille (700 ha) ou du parc de Miribel-Jonage (2 200 ha) (Marc Dumont et Emmanuelle Hellier, 2010). Cet espace aura un caractère ouvert et multifonctionnel c'est-à-dire cet espace sera situé à proximité d'un quartier de Clermont-Ferrand et assurera une variété de fonctions et d'usage du sol. Il assurera des fonctions environnementales et l'essentiel de la superficie y sera dédié à l'agriculture (maraîchère, céréaliculture...). Cet espace sera aussi un lieu de récréation avec différents types d'équipement publics facilitant également l'accueil des citoyens. Cette vaste zone non constructible et aux fonctions variées aura un statut foncier distinct (publics et privés) et d'accès différencié faisant l'objet d'une grande variété. L'objectif de cette proposition d'action est d'ouvrir au public un espace privé et encore en grande partie destiné à l'usage agricole afin d'assurer une protection des terres agricoles de façon durable. Il s'agit donc d'une forme intermédiaire d'aménagement située entre le modèle de parc urbain et de parc naturel et cette proposition d'action définit trois grands axes d'intervention :

- Un axe environnemental et patrimonial : une maîtrise du foncier dans l'avenir afin de préserver le patrimoine collectif de manière irréversible et qui est accord avec le développement durable.
- Un axe social : un espace dédié aux activités culturelles, ludiques et sportives
- Un axe économique : le soutien aux activités agricoles à travers non seulement la préservation des terres agricoles et une assistance aux activités agricoles en difficulté.

Pour la mise en place de ce projet, il faut avoir recours avant tout aux agronomes, aux chercheurs, aux communautés de communes qui composent le Grand Clermont, à la chambre d'agriculture, aux agriculteurs, au conseil général....

Cet espace sera situé sur le territoire du Grand Clermont à proximité de l'agglomération Clermontoise car il participera à l'amélioration du cadre de vie. Sa gestion impliquera un syndicat mixte, la chambre d'agriculture et le Conseil départemental qui auront en charge l'agriculture. Pour atteindre ces objectifs, nous devrions avoir une appropriation du projet « espace ouvert » et une implication des habitants. Ce projet est avant tout urbain et constitue un outil d'aménagement, sa réalisation permettra non seulement une valorisation de l'agriculture sur le territoire et assurer une autonomie alimentaire. Une spécialisation de l'activité agricole dans cette zone permettra un équilibre agricole et une complémentarité avec

le Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Les propositions d'action pour la protection des terres agricoles au PNRLF doivent être avant tout basées sur une communication et la valorisation de l'agriculture locale, cela incitera les agriculteurs à s'y installer. Cette communication se veut d'être à l'endroit du grand public tant au niveau régional que national et la mise en place d'une plateforme d'échange entre agriculteurs et les jeunes qui veulent faire carrière dans les activités agricoles afin de les informer sur les procédures de passation des terres. Une spécialisation de l'agriculture locale permettra des échanges entre les deux territoires.

Conclusion

Cette partie consacrée à la présentation et l'analyse des résultats révèle la présence de plusieurs enjeux importants pour les territoires de projet. Parmi ces enjeux, nous avons enregistré deux distinctions qui sont entre autres, des enjeux liés à la problématique de l'alimentation et l'agriculture, et un ensemble d'enjeux traitant d'autres thématiques comme l'énergie, la revitalisation des centres bourgs... Les enjeux ayant trait à la problématique de l'alimentation et issus des ateliers participatifs et des entretiens semi-directifs, nous avons l'agro-alimentaire, promouvoir l'agriculture locale, les circuits-courts, la santé et l'alimentation, et la protection des terres agricoles.

La réflexion sur cet enjeu montre qu'il occupe une place importante sur nos territoires de projet. L'analyse cartographique et des données enregistrent une baisse des terres agricoles sur nos deux territoires. Cependant, il faut noter que cette diminution des terres agricoles ne se présente pas de la même manière sur les deux territoires. Le territoire du GC présente une diminution des terres agricoles périphériques due à l'étalement urbain de la commune de Clermont-Ferrand et de certaines communes environnantes. Toutefois certaines communes situées dans l'agglomération Clermontoise arrivent à croître les activités agricoles, c'est le cas de la commune de Gerzat. Le territoire du PNRLF à dominance agricole a lui enregistré une baisse des terres agricoles de 2.2%, cette diminution des terres agricoles s'explique par la déprise agricole. Pour lutter contre ce phénomène, des associations misent sur la mise en œuvre de la relation entre cédants ou anciens agriculteurs et repreneurs afin de faciliter la transmission entre ces deux générations. Enfin, la proposition d'action pour la préservation des terres agricoles dans l'agglomération Clermontoise que nous avons faite, préconise l'ouverture d'un vaste espace abritant plusieurs activités du sol dont une grande partie sera consacrée à l'agriculture. Ainsi cet espace prendra en compte l'intérêt des personnes pour la nature. Dans cette époque de transition, « il ne faut pas espérer trouver un espace public fabriqué de toute pièces, mais plutôt des frémissements » (Banos & Candau, 2008 cit. Marc et Emmanuelle, 2010). Restons attentifs à ces frémissements et curieux des dynamiques auxquelles ils sont susceptibles de donner vie.

CONCLUSION GENERALE

Comme nous avons pu le constater à travers la lecture des ouvrages scientifiques, le grignotage des terres agricoles et notamment de celles situées en périphérie des villes est une problématique à laquelle plusieurs villes de la France sont actuellement confrontées. Cette lecture des ouvrages traitant de l'enjeu de la protection des terres agricoles en périphérie, a permis de mettre en évidence le rapport entre l'étalement urbain et les terres agricoles en périphérie. La majorité de ces travaux se concentre dans la région de l'île de France vu la croissance urbaine considérable de la capitale sur les communes environnantes et également dans l'ex-région de Languedoc Roussillon. Ces travaux dans leur majorité relatent les causes de l'étalement urbain et leurs conséquences. Parmi les causes de l'étalement citées, il ressort régulièrement des causes politiques, démographiques et économiques. Les conséquences de l'étalement urbain sont liées à l'environnement et à la réduction des terres agricoles en périphérie. Les espaces périurbains accueillent de nombreuses activités, souvent à l'origine de plusieurs différents. L'agriculture périurbaine est aujourd'hui fragilisée par le développement de l'urbanisation et la pression urbaine menace le maintien de l'activité agricole.

Vu sous cet angle l'enjeu de la protection des terres agricoles est un enjeu pour le territoire National. C'est dans cette veine que le Sénat a réaffirmé le rôle de la SAFER et a renforcé leur gouvernance, pour ce faire les sénateurs ont adopté le 12 avril en première lecture l'article 14 du projet de la loi d'avenir pour l'agriculture. Notre questionnement était axé sur la place de l'enjeu de la protection des terres agricoles dans les dynamiques territoriales et les enjeux pour aujourd'hui et demain pour les territoires du GC et PNRLF en s'appuyant sur la gouvernance alimentaire. L'enjeu de la protection des terres agricoles occupe une place importante parmi les enjeux. Il apparaît à la première place parmi les enjeux ayant trait à l'alimentation et occupe la seconde place dans l'ensemble des enjeux ressortis dans les ateliers participatifs et des entretiens juste après l'enjeu de la gouvernance. Cet enjeu très important dans les territoires métropolitains et ruraux présente des approches différentes. Le territoire métropolitain présente une approche toute différente de celle du territoire PNR LF à dominance rurale.

Les terres agricoles dans la limite administrative du GC subissent une pression foncière due à l'étalement urbain de l'agglomération Clermontoise et elles affichent un taux de diminution élevé durant la période de 1988 à 2010. En dépit de ce taux de variation en baisse, certaines communes à l'image de celle de Gerzat ont connu des taux de variation des terres agricoles en évolution. Il ressort de notre analyse que la commune de Gerzat a connu une évolution de ses terres agricoles malgré la pression foncière de la commune de Clermont grâce à des mesures

politiques et une volonté des agriculteurs. Cette volonté politique est de classer des terres agricoles en ZAP qui assure une pérennité de ces terres et de les protéger contre l'urbanisation galopante que subissent les autres communes situées dans d'influence de l'agglomération Clermontoise et une prise en compte de l'agriculture périurbaines dans les documents d'urbanisme. La préservation des terres agricoles dans cette commune s'explique également par une collaboration franche et un véritable dialogue entre les élus et les agriculteurs pour une gestion partagée de l'espace. A cela, il faut ajouter une volonté des agriculteurs pour la mise en œuvre des pratiques agricoles limitant les impacts écologiques. Des multiples efforts ont été faits tant par les élus que par les agriculteurs pour le maintien durable des terres agricoles, cependant certaines conditions et réflexions restent à remplir ou à mener pour une durabilité de l'activité agricole sur leur territoire. Car les prévisions de la population urbaine donnent une croissance de 50% d'ici 2050 et de tels espaces ne semblent pas se pérenniser.

Le territoire du PNRLF affiche une diminution de 2.2% des terres agricoles et cela n'est certainement pas dû à un étalement urbain, car l'enjeu auquel les communes de ce territoire sont confrontées, est l'enjeu de la revitalisation des centres bourgs et l'exode rural. Cette diminution des terres agricoles sur cette partie du territoire de l'ex-région d'Auvergne s'explique par une déprise agricole. Sur ce territoire la réduction des terres destinées à l'agriculture s'explique en grande partie par le rapport entre cédants et repreneurs d'exploitations agricoles. Dans ce contexte, plusieurs instances et notamment le Réseau Agricole soutenu par les communautés de communes vont se fixer pour objectif d'œuvrer pour la mise en place d'une plateforme d'échange entre les cédants et repreneurs agricoles.

Au terme de notre analyse, il ressort clairement que l'enjeu de la protection des terres agricoles constitue pour les acteurs et le comité de pilotage un enjeu très important dans les dynamiques des deux territoires. Cependant, cet enjeu a des caractéristiques différentes en fonction du territoire et ce qui suppose que les attentes et proposition d'action de l'enjeu de la protection des terres agricoles sont différentes sur les deux territoires.

Bibliographie

✚ Développement durable et ouvrages de portée générale

BRUNEL Sylvie, 2010, *Que sais-je? Le développement durable*. PUF, p127

HULSE Joseph H. 2008, *Développement durable : Un avenir incertain : avons-nous oublié les leçons du passé ?* L'HARMATTAN, p. 369-376.

Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, 2003, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, BELIN. p 1033.

✚ Ouvrages méthodologique

LARDON S, 2013. *Le « jeu de territoire », un outil de coordination des acteurs locaux*. Revue FaçSADe, Résultats de recherches du département Inra-Sad, Vol 38 4p.

ZAGBRE Ambroise, 2013, *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*, L'HARMATTAN. p 121-127

Sylvie LARDON, Laurent LELLI et Vincent PIVETEAU, 2005 *Le diagnostic des territoires*, GEOCARREFOUR Vol 80 2/2005.

Sylvie LARDON et Vincent PIVETEAU, 2005 *Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : approche par modèles spatiaux*, GEOCARREFOUR Vol 80 2/2005.

Blog.agroparistech.fr jeu de territoire, consulté le 06/05/2016.

✚ Ville, territoires et rapport campagne-ville

SAINTENY Guillaume, 2008, *L'étalement urbain. RESPONSABILITE ET ENVIRONNEMENT*, N°40 (www.annales.org/re/2008/re49/santeny.pdf) consulté le 22/03/2016.

Sylvie FOL, Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, 2010, « *Déclin urbain* » et *Shrinking Cities*, ANNALE DE GEOGRAPHIE, n°674 p 359-383.

Manuel WOLFF, Sylvie FOL, Hélène ROTH et EMMANUELE CUNNINGHAM-SABOT, 2013, *Shrinking Cities, ville en décroissance : mesure du phénomène en France*, CYBERGEO (<https://cybergeog.revues.org/26136>) P32.

Ministère de l'Équipement-Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme-Groupe d'Études et de recherche, 1974 *Grandes surfaces commerciales périphériques, Élément d'information pour les responsables de l'aménagement urbain*, BETURE. p139.

Rapport au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 2000, *La ville et l'enjeu du « développement durable »* COLLECTION DES RAPPORTS OFFICIELS, p 436.

Certu, septembre 2000, *la forme des villes, Caractériser l'étalement urbain et réfléchir à de nouvelles modalités d'actions*, COLLECTION DU CERTU.p 178.

Abdoul Hameth BA et Jérôme LOMBARD, 2013, *Dynamiques de développement et enjeux de gouvernance territoriale. Espaces ruraux/espaces urbains*. L'HARMATTAN. p282.

DESCHENAUX Monteventi, TRANDA-PITTION Michèle et WEBER Chantal 2008, *Campagne-Ville. Le pas de deux. Enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, PRESSES POLYTECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES ROMANDES. P 340.

Commissariat Général du Développement Durable, 2011, *le point sur l'artificialisation des sols, s'opère aux dépens des terres agricoles*

DUMONT Marc et HELLIER Emmanuelle, 2010 *Les nouvelles périphéries urbaines, forme logique, logique et modèles de la ville contemporaine*. ESPA

Agriculture et territoire

MONBUREAU Barbara, 2007, *Vers une agriculture urbaine, l'exemple de la plaine de Beaudinard à Aubagne*. EDUCAGRI EDITION p 157.

ATHERINE Laurent et THINON Pascal, 2005 *Agriculture et territoire*. LAVOISIER .p 298.

TORRE André et WALLET Frédéric, 2013, *les enjeux du développement régional et territorial en zones rurales*. L'HARMATTAN p 272.

CAMILLE Clément et ABRANTES Patricia, 2001, *Préserver les espaces agricoles périurbains face à l'étalement urbain : Problématique locale*, NOROIS, 2011/4 (n°221).

SERRANO José et VIANEY Gisèle, 2007, *Les zones agricoles protégées : figée de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain*, GEOGRAPHIE, ECONOMIE, SOCIETE, 2007/4 (Vol 9).

SERRANO José et VIANEY Gisèle, 2014. *Patrimonialité des activités agricole pour banaliser la consommation d'espaces agricoles périurbains : Réflexion à partir de Tours*. GEOGRAPHIE, ECONOMIE, SOCIETE. 2014/3 (vol.16)

Autres documents

THIBAUT Hélène, 2015, mémoire : *Etat des lieux de la filière ovines et la mise en parallèle avec un retour potentiel du loup, sur le territoire du Parc Naturel Livradois-Forez*, p 56

Rapport de projet de Zone Agricole Protégée sur la commune de Gerzat (63), Mai 2013 p 65.

FIORENTINI Caroline, LOUIS Alice, MICHEL Elodie et VACHERAND Pierre-Alexandre, 2015. *Reconquête et redynamisation de la viticulture dans le Val d'Allier : enjeux de filière et de gestion de l'espace. Un éclairage à partir de la commune de Dallet*. Mastère spécialisé ACTERRA [encadrement : Arnaud Buchs], AgroParisTech, mars, 14 p.

Ressource numérique

DELFAU Emma, 2005, *Périurbanisation et environnement : Quels impacts réciproques et quels enjeux pour l'aménagement du territoire*. Rapport de thèse professionnel. (https://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/These_pro_Emma_DELFAU.pdf). Consulté le 20/02/2016.

Institut National de la Statistique d'Etudes Economiques, 2010. www.insee.fr/fr/themes/document.asp? Consulté le 22/03/2016.

L'impact de l'étalement urbain sur la nature www.espaces-naturels.fr consulté le 11/04/2016.

Site des occupants de la ZAD (Zone A Défendre) www.Zad.nadir.org. Consulté le 04/04/2016.

Document de travail/ADT-SC/08-2009 www.isere.gouv.fr/content/14184, consulté le 08/08/2016.

Table des figures

Figure 1 : photographie aérienne du maillage routier clermontois

Figure 2 : cartographie des terrains d'études (Réalisation François JOHANY, source GéoFla, IGN 2015)

Figure 3 : carte du territoire du Grand Clermont (Source : Le Grand Clermont)

Figure 4 : carte du territoire du Parc Naturel Régional Livradois-Forez (Source PNR Livradois-Forez)

Figure 5 : schéma représentatif de l'itinéraire méthodologique

Figure 6 : schéma représentatif de l'itinéraire méthodologique du jeu territoire

Figure 7 : représentation spatiale de l'enjeu protection des terres agricoles

Figure 8 : cartographie du taux de variation de la superficie agricole utilisée (SAU) sur le territoire du Grand Clermont. (Source : Agreste 1988-2010, Auteur : Seydou HAIDARA)

Figure 9 : Chorème de la pression urbaine de la commune de Clermont-Ferrand sur celle de Gerzat.

Figure 10 : Cartographie de l'occupation des sols dans la commune de Gerzat (Source ; Corine Land Cover 2006)

Table des annexes

Annexe 1 : Cartographie des aires d'influences des villes en France en 2010 (Insee 2000)

Annexe 2 : Analyse des fiches jouées lors des ateliers participatifs

Annexe 3 : Compte rendu des entretiens semi-directif auprès des acteurs

Annexe 4 : Représentation spatiale de quelques enjeux issus de l'analyse des résultats du « jeu de territoire »

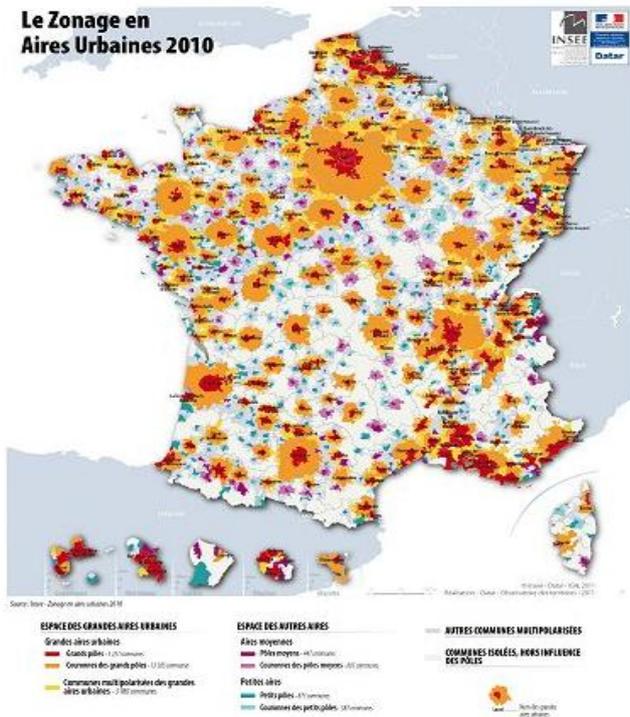
- Représentation spatiale de l'enjeu de la promotion de l'agriculture locale.
- Représentation spatiale de l'enjeu lié aux réseaux internet

Annexe 5 : Fiche de proposition d'action issue des ateliers participatifs

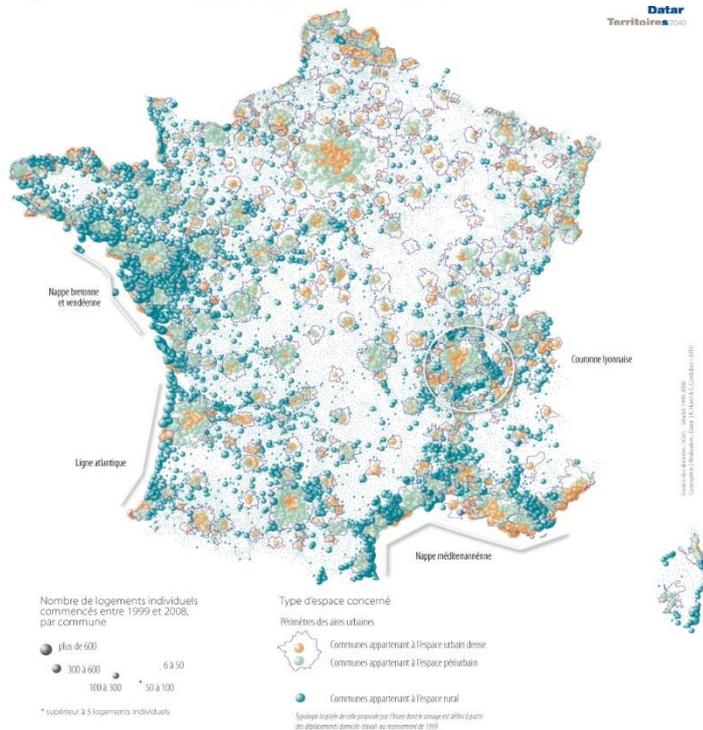
- Enjeu alimentation et agriculture
 - Enjeu protection des terres agricoles
 - Enjeu transmission à la nouvelle génération
 - Enjeu de l'agriculture locale
 - Enjeu du développement des circuits courts
 - Enjeu du développement de l'industrie agroalimentaire

I. Cartographie des aires d'influence des villes sur leur périphérie

Carte - Les aires d'influence des villes - Le zonage en aires urbaines 2010



Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010.



II. analyse des fiches jouées

Cette partie de l'analyse des deux jeux de territoire qui se sont tenu le 02 et 03 mars 2016 à la maison du parc du PNRLF et à la salle de maire de Pérignat sur Allier, consiste à analyser le nombre des fiches jouées sur l'ensemble des jeux. Avant tout tentative de calcul des fiches jouées revenons sur l'ensemble des fiches élaborées pour la circonstance et leur répartition par joueur.

Liste des fiches de jeu

Dans l'ensemble, vingt-quatre (24) fiches ont été élaborées à travers huit (8) grandes thématiques que sont : Urbanisme et habitat, Ressources, Services, Agriculture, Population, Mobilité, Activités touristiques, alimentation. La composition des fiches, selon les thématiques sont comme suit :

Urbanisme et habitat

- N°1 : Découpage administratif
- N°2 : Document d'urbanisme
- N°3 : Habitat dans le centre bourg

Ressources

- N°13 : Energie
- N°14 : Nature et biodiversité
- N°15 : Ressources en eau

Services

- N°16 : Les équipements de santé
- N°17 : Les équipements sportifs
- N°18 : Les services de formation

Agriculture

- N° 10 : Orientations technico-agricole
- N°11 : Occupation des sols
- N°12 : Des paysages diversifiés

Population

- N°4 : Revenus et salaires en Auvergne
- N° 5: Population d'Auvergne
- N°6 : Emploi

Mobilité

- N°7 : Trajets domicile-travail
- N°8 : Déplacements et transports
- N°9 : Joker

Activités touristiques

- N°19 : Evénements festifs
- N°20 : Les musées du PNR
- N°21 : Hébergement touristique

Alimentation

- N°22 : Circuits-courts
- N°23 : Agroalimentaire
- N°24 : Distribution

Répartition des fiches par joueur

Les fiches élaborées ont été disposé dans des dossiers contenant chacune quatre fiches dont les participants pouvaient utiliser les jeux. Il faut noter chaque table de jeu était composée de 6 participants et chaque participant disposait d'un dossier dont le contenu est différent des dossiers des autres.

Composition des fiches du joueur 1

- ✓ N°1 : Découpage administratif
- ✓ N°14 : Nature et biodiversité
- ✓ N°24 : Distribution
- ✓ N°21 : Hébergement touristique

Composition des fiches du joueur 2

- ✓ N°2 : Document d'urbanisme
- ✓ N°7 : Trajet domicile-travail
- ✓ N°11 : Occupation des sols
- ✓ N°20 : Musée

Composition des fiches du joueur 3

- ✓ N°3 : Habitat centre-bourg
- ✓ N°15 : Ressource en eau
- ✓ N°23 : Agroalimentaire
- ✓ N°18 : Service de formation

Composition des fiches du joueur 5

- ✓ N° 5: Population en Auvergne
- ✓ N°13 : Energie
- ✓ N°10 : Orientation technico-économique
- ✓ N°17 : Equipements sportifs

Le nombre de fiches jouées à la maison du parc (PNR-Livradois Forez)

Le jeu du parc a enregistré 18 participants répartis autour 3 tables (6 participants par table). Au niveau de la table n° 1, treize (13) fiches ont été jouées sur les vingt-quatre (24) fiches présentes soit un taux de 54,17%. Quant à la deuxième table, six (6) fiches ont été jouées soit un taux de 25%. La troisième et dernière enregistre douze (12) fiches jouée soit 50%. Dans l'ensemble, les fiches *sur la distribution, habitat dans les centres-bourgs, déplacements et transports et énergie* ont été jouée sur l'ensemble des trois tables. Cela signifie que les joueurs n° 1 des trois tables ont joué tous la fiche sur « *la distribution alimentaire* », tous les joueurs 3 ont joué la fiche « *habitat dans le centre bourg* » et il en est ainsi pour les joueurs 4 de chaque table qui ont joué la fiche « *déplacements et transports* » et enfin la fiche n°13 sur l'*énergie* a subi le même sort que les fiches précédentes par les joueurs 5 de chaque table. Ensuite les fiches « *Nature et biodiversité, document d'urbanisme, occupation des sols et circuit-court* » ont été jouées deux fois. Les fiches « *trajets domicile-travail, ressource en eau, Revenu et salaire, Population en Auvergne, Emploi, Paysage, Orientation technico-économique agricole, Equipement de santé et Equipement de formation* » au nombre de dix ont été jouées qu'une seule fois. Dans l'ensemble, soixante-douze (72) fiches ont utilisé pour ce jeu soit 24 fiches par table et trente un (31) fiches joué, le taux des fiches jouées est de 43%.

Récapitulatif des fiches jouées ou pas dans l'ensemble

Numéro des fiches	Liste des fiches	Nombre de fois joué/ N° du joueur/ N° table
N°1	Découpage administratif	Non jouée
N°14	Nature et biodiversité	2 fois (par les joueurs n°1 des tables 1 et 3)
N°24	Distribution	3 fois (par les joueurs n°1 de chaque table)
N°21	Hébergement touristique	Non joué
N°2	Document d'urbanisme	2 fois (par les joueurs n°2 des tables 1 et 3)
N°7	Trajet domicile-travail	1 fois (par le joueur n°2 de la table 1)
N°11	Occupation des sols	2 fois (par les joueurs n°2 des tables 2 et 3)
N°20	Musée	Non joué
N°3	Habitat centre-bourg	3 fois (par les joueurs n°3 de chaque table)

N°15	Ressource en eau	1 fois (par le joueur n°3 de lable1)
N°23	Agroalimentaire	Non joué
N°18	Service de formation	1 fois (par le joueurs n°3 de la table n°3)
N°4	Revenus en Auvergne	1 fois (par le joueur n° 4 de la table 1)
N°8	Déplacements et transports	3 fois (par les joueurs n°4 de chaque table)
N°12	Paysages	1 fois (par le joueur n°4 de la table 3)
N°16	Equipement de santé	1 fois (par le joueur n°4 de la table 3)
N° 5	Population en Auvergne	1 fois (par le joueurs n°5 de la table 1)
N°13	Energie	3 fois (par les joueurs n°5 de chaque table)
N°10	Orientation technico-économique	1 fois (par les joueurs n°5 de la table 3)
N°17	Equipements sportifs	Non joué
N°6	Emploi	1 fois (par le joueur n°6 de la table 1)
N°9	Joker	2 fois (par les joueurs n° des tables 2 et 3)
N°22	Circuits-courts	2 fois par les joueurs n°6 des tables 1 et 3)
N°19	Evénements festifs	Non joué

Analyse

Les familles des fiches les plus jouées sont les familles *ressources et mobilité* avec chacune 6 fiches jouées suivie des familles *alimentation et urbanisme et habitat* avec 5 fiches jouées pour chacune. Les familles *agricultures, population et services* arrivent au 3ème, 4ème et 5ème rang respectivement avec 4, 3 et 2 fiches jouées dans chacune des familles. Dans l'ensemble, il faut noter que les fiches qui ont à trait à la question d'alimentation sont plus jouées, à cet effet nous notons sur 31 fiches jouées neuf fiches sont liées à la question d'alimentation.

Le nombre de fiches jouées à la salle de Pérignat sur Allier

Le jeu de sur le PETR du grand Clermont s'est tenu dans la salle de marie de Pérignat sur Allier et a enregistré 30 participants autour de cinq (5) tables composé chacune de 6 participants. Dans l'ensemble 41 fiches ont été joué, il convient de noter que les tables 3 et 4 sont celles qui ont réussie à faire deux tours de table quant aux tables 1, 2, 5 n'ont fait qu'un autour de table. Les fiches jouées se répartissent comme suit La fiche intitulée *circuit-court* a été jouée 5 fois, suivie de la fiche sur des fiches sur *le paysage et l'occupation des sols* qui ont été joué 4 fois. Quant à la fiche sur *orientation technico-agricole et ressources en eau*, elles ont été joué 3 fois et s'ensuit les fiches sur *le découpage administratif, trajets domicile-travail, habitat centres-bourg, population en Auvergne, nature et biodiversité, déplacements et transports, Agroalimentaire, et distribution* qui sont apparues 2 fois au coup du jeux. Les fiches qui ont été joués une seule fois sont les fiches *énergie, emploi, document d'urbanisme, hébergement touristique et évènement festifs*. Le jeu sur Pérignat sur Allier a enregistré un total de 120 fiches réparties sur cinq (5) table soit 24 fiche par table et 41 fiches jouées ce qui donne un taux de 34,17%.

Tableau récapitulatif des fiches jouées

Numéro des fiches	Liste des fiches	Nombre de fois joué/ N° du joueur/ N° table
N°1	Découpage administratif	2 fois (par les joueurs n° 1 des tables 1 et 3)
N°14	Nature et biodiversité	2 fois (par les joueurs n° 1 des tables 2 et 3)
N°24	Distribution	2 fois (par les joueurs n° 1 des tables 4 et 5)
N°21	Hébergement touristique	1 fois (par le joueur n°1 de la table 4)
N°2	Document d'urbanisme	1 fois (par les joueurs n°2 des tables 3)
N°7	Trajet domicile-travail	2 fois (par les joueurs n°2 des tables 1 et 4)
N°11	Occupation des sols	4 fois (par les joueurs n°2 des tables 2, 3,4 et 5)
N°20	Musée	Non joué
N°3	Habitat centre-bourg	2 fois (par les joueurs n°3 de chaque table 1 et 3)
N°15	Ressource en eau	3 fois (par les joueurs n°3 des tables 2, 4 et 5)
N°23	Agroalimentaire	2 fois (par les joueurs n°3 des tables 3 et 4)
N°18	Service de formation	Non joué
N°4	Revenus en Auvergne	1 fois par le joueur n°4 de table 4)

N°8	Déplacements et transports	2 fois (par les joueurs n°4 des table 3 et5)
N°12	Paysages	4 fois (par le joueur n°4 des tables 1, 2, 3, et 4)
N°16	Equipement de santé	Non joué
N° 5	Population en Auvergne	2 fois (par le joueurs n°5 des tables 1 et 4)
N°13	Energie	1 fois (par les joueurs n°5 de la table 2)
N°10	Orientation technico-économique	3 fois (par les joueurs n°5 des tables 3, 4 et 5)
N°17	Equipements sportifs	Non joué
N°6	Emploi	1 fois (par le joueur n°6 de la table 3)
N°9	Joker	Non jouée
N°22	Circuits-courts	5 fois par les joueurs n°6 de chaque table)
N°19	Evénements festifs	1 fois (par le joueur n° 6 de la table 4)

Analyse

Les fiches jouées pour le jeu du PETR du grand Clermont sont marquées par la famille des fiches *agriculture* avec 11 fiches jouées suivie de la famille *alimentation* avec 9 fiches jouées. Les fiches en lien étroit avec les questions d'alimentation ont été les plus jouées avec un total de 20 fiches sur 41 fiches jouées soit un taux d'apparition de 48,78%. Par ordre de famille des fiches les plus jouée nous avons la famille des fiches *ressources* avec 6 fiches jouées, la famille *d'urbanisme et habitat* avec 5 fiches jouées suivie des familles *population et mobilité* avec 4 fiches joué pour chacune et la famille des *activités touristiques* avec 2 fiches jouées.

Sur l'ensemble des deux jeux 192 fiches ont été mobilisées dont 72 fiches jouée ce qui dont un pourcentage de 37,5%. Les fiches ayant un lien avec la question de l'alimentation se trouvant dans les familles *Agriculture et Alimentation* ont fait une apparition peu importante sur l'ensemble des fiches jouées. Cette apparition de ces fiches est de 29 qui restent marginales dans l'ensemble.

III. Compte rendu du terrain du 06 au 10 juin 2016

La semaine du 06 au 10 juin 2016 a constitué pour nous une période consacrée aux entretiens avec certains participants des ateliers participatifs. Ce travail de terrain nous a conduits dans les localités de Marmailhat, Billom, Gerzat, Cunlhat, Thiers et Ambert afin de nous entretenir avec sept personnes. L'objectif de ces entretiens était de stabiliser les enjeux et les propositions d'action issus des deux jeux de territoire et l'émergence de nouveaux enjeux et de nouvelles pistes d'action. L'entretien s'est déroulé sur deux phases distinguées, la première phase est axée sur leur vécu du jeu et la deuxième consacrée aux enjeux et proposition d'action issus des différentes tables.

✚ La première phase de l'entretien

Pour l'enquête N° 1, ce jeu a permis de rassembler des personnes d'horizon divers et de créer une complémentarité entre ces personnes. C'est un jeu constructif qui permet d'avoir une concertation entre différents couches professionnelles. Ce qui a le plus marqué cet enquête est la volonté de tous d'apporter des idées. Les fiches de jeu étaient satisfaisantes et ont permis d'avoir des outils de base pour lancer la réflexion. L'enquête N° 1 souhaite une formalisation des règles du jeu et plus de temps car selon lui le temps de jeu est très peu surtout lors de la partie diagnostic, ce qui ne permet pas l'exploitation exhaustive des contenus des fiches de jeu. Hormis cette formalisation des règles et du temps de jeu, ce participant trouve une satisfaction dans le jeu notamment l'organisation (l'accueil) et il trouve la présence de l'animateur de sa table très utile.

Les impressions à propos du jeu de l'enquête N°2 sont positives, car il a trouvé le jeu bien organisé et marqué également par la forte mobilisation des participants. La question de savoir si l'atelier participatif a répondu à ses attentes, l'enquête N°2 répond qu'il n'avait pas d'attente spécifique mais il était intéressé par la forme du jeu et les enjeux du territoire. Il était présent toujours selon lui pour voir si une telle perspective (le jeu de territoire) ne pouvait pas se développer et s'améliorer pour faciliter la concertation publique car pour lui la culture de concertation publique est très nouvelle en France. N'ayant pas les consignes encore en tête, l'enquête n'a pas voulu donné un jugement aux consignes de jeux, cependant il met l'accent sur la fluidité des échanges autour de sa table entre les participants et l'animateur de la table.

Il laisse entrevoir sa satisfaction du jeu à travers le thème « positif » car selon lui le jeu a été une occasion de rencontrer des personnes ressources de différents domaines. Ses attentes étaient axées sur les échanges avec des personnes différentes pour aborder les thématiques du territoire et c'est ce qui a été comblé lors de ce jeu. Il met l'accent sur la bonne organisation du jeu qu'il trouve ludique et bien pensée. Il est agrément surpris par les personnes mobilisées. Pour ce qui concerne, le temps du jeu l'enquête trouve celui-ci trop long qu'il souhaiterait sa révision. Il indexera l'accueil comme une des méthodes à améliorer car il avait du mal à repérer les gens et sa table. Quant aux contenus des fiches, l'enquête trouve trop vaste les informations qu'il fallait beaucoup de temps pour les comprendre. La présence des animateurs de table était une satisfaction comme il le souligne dans ces propos « *il fallait avoir des animateurs des tables, c'était très bien l'animation des tables* ».

C'était une découverte pour l'enquête donc il a eu du mal à distinguer le rôle de chacun et de comprendre les uns et les autres, hormis tout ceci il trouve le jeu très organisé et c'est un exercice très professionnel et court. Pour lui, il faut mettre l'accent sur le temps de restitution car pour elle ce temps est court pour faire sortir les idées importantes. Elle trouve l'animation

« OK » car pour elle, l'animateur a permis à chacun de prendre la parole avec un équilibre du temps « *il a bien tenu son rôle* » s'exclame l'enquêté. L'organisation de la salle a été pointé du doigt par l'enquêté car selon elle l'espace était un peu serré qui a introduit quelques biais. L'enquêté est marqué par l'ambiance qu'il a prévalu tout au long du jeu et l'intérêt accordé au jeu par les participants. A cela elle ajoute la maîtrise des enjeux du territoire par les acteurs.

Pour l'enquêtée 3 trouve le jeu de territoire intéressant avec des échanges plein de nouvelles idées. Pour elle, cet atelier participatif pourrait s'appliquer à d'autres domaines tels que le tourisme. L'ambiance autour des tables est une chose qui a retenu l'attention de notre enquêté. Elle trouve le contenu des fiches et le fond carte très satisfaisants. Quant aux consignes de jeu, elles et les autres acteurs ont trouvé bien, qu'elle jugera au court de notre entretien « *satisfaisantes* »

Les impressions de l'enquêté N°4 ne s'écartent pas de celles des précédents, c'était une première pour lui, de participer à un tel atelier participatif permettant de ressembler des acteurs différents. Il trouve le jeu de territoire très utile pour la concertation du public. Son regret est de n'est pas assisté au jeu jusqu'à sa fin. Il est marqué par la rencontre des acteurs du territoire qu'il ne rencontrait pas dans son domaine (la santé) et qui ont des regards particuliers, par le partage du repas entre les deux étapes du jeu et surtout l'aspect de convivialité qui a régné autour de la table. Quant aux consignes, il les juge très satisfaisantes car elles ont permis d'aider au mieux les acteurs pour la compréhension des règles du jeu. Pour lui ces consignes devraient être reprises par les animateurs des tables. Le contenu des fiches est jugé satisfaisant par l'enquêté et il a exprimé également une satisfaction pour la présence des cartes sur chaque fiche.

« *Très impressionnée par la méthode* » se fut les mots de l'enquêtée n°7 lorsqu'on lui demande ses impressions sur le jeu. Elle était agréablement surprise d'être parmi des personnes différentes. Elle juge le jeu super intéressant et le côté interactif est celui qui l'aurait le plus marqué. Elle mentionne également quelques critiques qui sont d'abord sur la répartition des acteurs autour des tables et la délimitation du fond de carte. En ce qui concerne la répartition des acteurs au niveau de table, elle dénonce la présence de plusieurs techniciens du Parc Naturel Régional Livradois Forez qui se connaissaient sur sa table (table n°1 PNR Livradois-Forez) et cela n'a pas donné droit à des débats qu'elle souhaiterait voir. Pour ce faire, elle préconise de mettre l'accent sur un panel de population variée et de n'est pas forcément invité des personnes qui touchent aux domaines de l'aménagement. La deuxième critique est sur les contours du fond de carte, pour elle, le fond de carte a mis en exergue deux entités de comparaison (Grand Clermont et le PNR), il ne montre pas le territoire de Issoire, de Saint-Etienne et cela a biaisé la conclusion. Pour elle, il serait intéressant de revoir la limitation du territoire. Les consignes et le contenu des fiches sont jugés « *bons* » par Noémie PAPERIN même si elle reconnaît ne pas savoir qu'il fallait jouer deux fiches sur les quatre présentes dans le dossier au départ. (Elle était le joueur n°1 de la table 1 du jeu du PNR).

La deuxième phase

Cette deuxième phase de l'entretien sera répartie en deux sous parties dont la première partie sera consacrée à présenter les enjeux issus des deux jeux de territoire puis il sera demandé aux enquêtés de faire une classification de ces enjeux selon leur degré de pertinence, les raisons d'une telle classification de la part de l'enquêté et les propositions d'action qui en suivent. Quant à la seconde sous partie, elle sera consacrée aux nouveaux enjeux et les propositions d'action proposés par les enquêtés

Classification des enjeux selon les enquêtes

Enquête n°1

Position de l'enjeu	Enjeu
1	Agriculture et Alimentation
2	Energie
3	Revitalisation des centres bourgs

Pourquoi ?

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : Le choix de l'agriculture et alimentation à la première place se justifie par un développement de l'agriculture aux services de l'alimentation. Cet enjeu est un composant essentiel permettant au territoire et notamment à celui du PNR d'être fournisseur de produits agricoles. Le développement de l'agriculture en lien avec l'alimentation permettra aux consommateurs urbains de s'alimenter pas forcément dans les grande surfaces mais plus dans le PNR. Cet enjeu encouragerait une alimentation de proximité des consommateurs afin d'éviter à ces derniers le parcourt des kilomètres pour se procurer des produits.

ENERGIE : car cet enjeu permettra au territoire d'assurer son autonomie énergétique avec le territoire du PNR comme fournisseur d'énergie pour le territoire.

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : parce qu'aujourd'hui, une partie de la population serait volontiers à s'installer dans les centres bourgs et cela passerait par une revitalisation. Cette revitalisation des centres bourgs consistera à la mise en place des services, des commerces afin de réduire le trajet commerce-domicile. Par la réhabilitation des bâtiments des espaces publics.

Enquête n° 2

Position de l'enjeu	Enjeu
1	Revitalisation des centres bourgs
2	Energie
3	Promouvoir l'agriculture locale.

Pourquoi ?

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : le choix de cet enjeu n'est pas propre au territoire, Car c'est une problématique qu'on trouve un peu partout en France. Cet enjeu est plus important pour le territoire du PNR. La revitalisation des centres bourgs permet de renforcer la capacité de l'offre d'accueil pour les nouveaux arrivants.

ENERGIE : la problématique de l'énergie n'est pas spécifique au territoire mais on la trouve au plan national. Avant de penser à de nouvelles formes d'énergie, il faut plutôt penser à la diminution de la consommation énergétique qui est important qu'il faut mener des réflexions.

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE : cet enjeu permet de donner une image du territoire à travers les produits locaux notamment les AOP et mettra de réduire d'avantage le circuit des circuits courts. Maintenir l'agriculture est très important et cela passe par la promotion de l'agriculture locale afin de participer à l'économie locale.

Enquête n° 3

Position de l'enjeu	Enjeu
1	Agro-industrie
2	Circuit court
3	Energie

Pourquoi ?

AGRO-ALIMENTAIRE : car on est sur des problèmes de qualité alimentaire, des ressources des productions. Donc l'agro-industrie permettra une bonne qualité alimentaire et la création d'emploi sur le territoire.

CIRCUIT COURT : permet d'avoir des produits de qualité (logique de sanitaire et environnemental) et de mobiliser moins d'énergie pour l'acheminement de ces produits.

ENERGIE : le développement de cet enjeu (énergie) permet un bon fonctionnement de ces deux précédant et permet une baisse du transport.

Enquête n° 4

Position de l'enjeu	Enjeu
1	Promouvoir l'agriculture locale
2	Transport et mobilité
3	Transmission à la nouvelle génération

Pourquoi ?

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE : car cet enjeu permet de relocaliser l'économie (produit local), d'éviter le transport des produits sur une longue distance tant brut que transformé et permet une collaboration entre les agriculture et les éleveurs.

TRANSPORT ET MOBILITE : la mobilité est une problématique important le territoire car il permet d'avoir un regard sur le mode de transport actuel. La réflexion sur la problématique mobilité et transport permettra de faciliter le transport en commun par un accès facile et pas trop cher.

TRANSMISSION A LA NOUVELLE GENERATION : aujourd'hui cet enjeu passe par l'accès au foncier et cela passe par la facilité administrative pour permettre la transmission organisée.

Enquête n° 5

Position de l'enjeu	Enjeu
1	Revitalisation des centres bourgs
2	Transport et mobilité
3	Promouvoir l'agriculture locale

Pourquoi ?

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : c'est une problématique réelle pour le territoire, donc il faut revitaliser les centres bourgs pour garder le patrimoine. Cette revitalisation des centres bourgs passe par :

- Réaménager les bâtiments avec un jardin (dont tout le monde aspirent dans les zones rurales).
- Donner les moyens aux communes, conseil départemental, régional...
- Créer des espaces publics
- Aide aux propriétés pour réhabilité leur maison (sachant que la réhabilitation coûte cher que construit une nouvelle maison)

TRANSPORT ET MOBILITE : le transport en commun est inexistant sur notre territoire donc c'est une problématique qui mérite des réflexions sur nos territoire et cela doit passer par :

- Prêt de véhicule
- Facilité l'accessibilité du territoire
- Mettre en place de plus minibus
- Créer le transport en commun entre Ambert-Billom, Ambert- le Puy...

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE : c'est un enjeu très important car « *ici* » le bien vivre est lié à l'agriculture et cet enjeu doit être comme suit :

- Faire une agriculture raisonnée
- Faire de la Bio une spécificité du territoire
- Faciliter et aide financière à l'installation des agricultures

Enquête n° 6

Position de l'enjeu	Enjeu
1	Transport et mobilité
2	Revitalisation des centres bourgs
3	Promouvoir l'agriculture locale

Pourquoi ?

TRANSPORT ET MOBILITE: parce que cette problématique est spécifique au domaine de santé par rapport à l'accessibilité à la santé pour assister à la prévention, au dépistage. Dans domaine de contrat local de santé vise à réduit les inégalités sociales et territoriales (l'accès à la santé). La réflexion sur cet enjeu permettra de mettre au plus proche des habitants des actions des petites communes pour rendre accessible la santé aux habitants. Mettre en place des projets

de ramassage des seniors (plus de 60 ans) isolés avec des minibus qui ne pourront pas se rendre au lieu de rendez-vous. Cette thématique est en lien avec la santé.

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : cette problématique a un lien avec la santé car il permet de rendre les centres bourgs attractif afin d'attirer de nouvelles populations notamment des médecins dans les villages pour remplacer les médecins existant qui vieillissent. En plus cette revitalisation des centres bourgs doit s'accompagner du maintien des services, des écoles, des pharmacies sur le territoire pour attirer les personnels de la santé.

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE : il très important de valoriser, communiquer sur tout ce qui se fait sur le territoire, cela peut encourager les agriculteurs à se développer et pour le rendre attractifs le territoire. L'enjeu de l'alimentation en thème de santé publique s'inscrit dans la même dynamique. Nous coordonnons des actions avec l'association Anis étoilés à Marmilhat auprès des écoles et des institutions publique pour promouvoir l'agriculture locale et l'équilibre alimentaire.

Enquête n° 7

Position de l'enjeu	Enjeu
1	Promouvoir l'agriculture locale
2	Revitalisation des centres bourgs
3	Mobilité et transport

Pourquoi ?

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE : la promotion de l'agriculture locale permet une proximité avec les produits. Cet enjeu encourage également à la production des produits de qualité et à l'installation de nouveaux producteurs.

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : car aujourd'hui pour capter de nouvelles population, il faut revitaliser les centres bourgs et que cela engendre une vivacité de ces centres. Cette revitalisation des centres bourgs passe par le maintien des services (santé, commerce...) et surtout par la réduction du trajet domicile-travail et domicile-commerce (grandes surfaces). La revitalisation ne passe pas forcément par l'aménagement des centres bourgs mais de mettre une dynamique c'est dire créer de l'animation culturelle et bien d'autres qui créent du lien social.

MOBILITE ET TRANSPORT : il est très important cet enjeu sur le territoire et passe par le développement des alternatives au train, de relancer des lignes de transport en commun en reliant les petites villes (le cas de la Bretagne) en associant les agriculteurs pour la vente de leur produit dans ces villes.

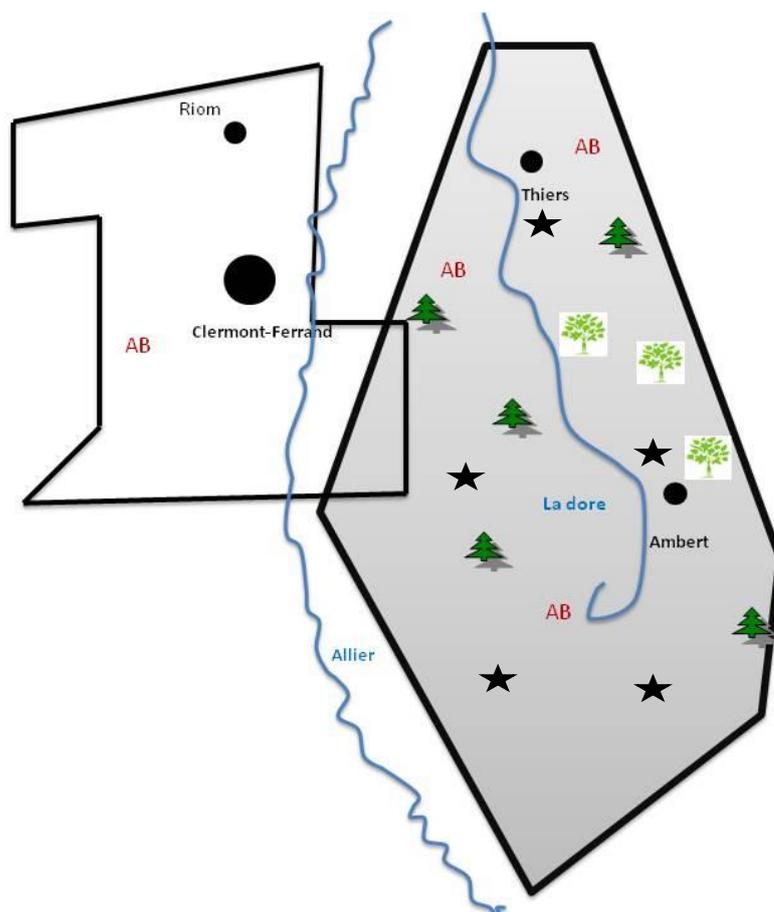
Tableau récapitulatif de la fréquence d'apparition des enjeux lors des entretiens semi-directif

Liste des enjeux	Le rang occupé par les enjeux			Fréquence d'apparition des enjeux
	Premier rang	Deuxième rang	Troisième rang	
Agro-alimentaire	1	0	0	1
Circuit court	0	1	0	1
Transmission à la nouvelle génération	0	0	1	1
Protection des terres agricoles	0	0	0	0
Promouvoir l'agriculture locale	2	0	3	5
Transport et mobilité	1	2	1	4
Energie	0	2	1	3
Revitalisation des centres bourgs	2	2	1	5
Réseau internet	0	0	0	0

L'analyse du tableau récapitulatif montre une apparition constante des enjeux *promouvoir l'agriculture locale et la revitalisation des centres bourgs*. Ces deux enjeux ont été énumérés par cinq (5) enquêtés sur les sept (7) interviewés. L'enjeu lié au *transport et mobilité* suit les deux précédents avec une fréquence d'apparition de quatre (4) sur les vingt-un enjeux possibles, cet enjeu est une problématique très importante sur le territoire du PNR Livradois-Forez comme nous l'a signifié les quatre (4) personnes qui ont porté leur choix sur cet enjeu. Selon eux, cet enjeu touche plusieurs domaines dont celui de la santé à travers à l'accès aux soins, de l'alimentation et notamment le domaine de la production et de la vente des produits agricoles. L'enjeu de *l'énergie* quant à lui n'apparaît que trois (3) fois, les personnes interviewées accordent une importance au développement et renforcement de l'énergie sur leur territoire afin d'assurer l'autonomie énergétique. L'enjeu lié à *l'agro-industrie, circuit court et la transmission à la génération* n'apparaissent qu'une seule fois sur l'ensemble des enjeux choisis comme importants et pertinents par les sept personnes interrogées. Les enjeux *protection des terres agricoles et le réseau internet* ne seront pas mentionnés parmi les trois (3) enjeux plus urgents ou encore pertinent pour le territoire. **Il faut souligner que l'enquêté n°1 a trouvé que l'ensemble des enjeux liés à l'agriculture et alimentation (agro-alimentation, circuit court, protection des terres agricoles, promouvoir l'agriculture locale et la transmission à la nouvelle génération) est important pour le territoire. Pour ce faire, il portera son premier choix sur cet enjeu.**

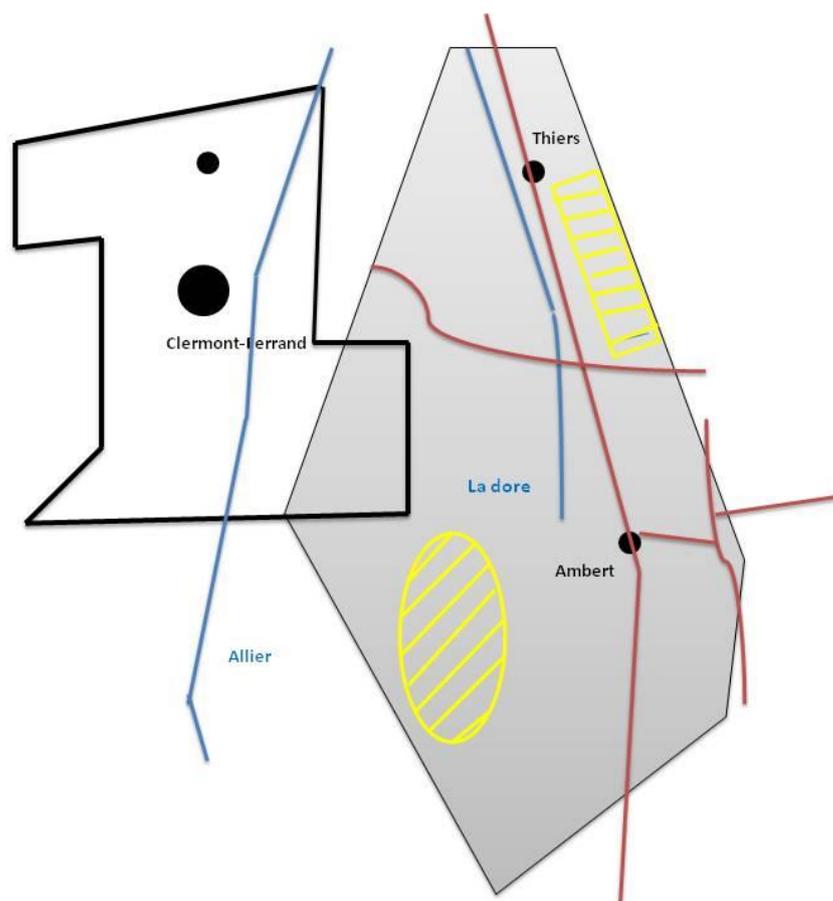
IV. Représentation spatiale de quelques enjeux issus des ateliers participatifs

Représentation spatiale de l'enjeu lié à la promotion de l'agriculture locale



figuré	Légende	Table
	L'agriculture se professionnalise à l'accueil des touristes	Table 3 Grand Clermont
AB	Conversion massives à l'agriculture biologique	Table 2 Grand Clermont
	Prairie fleurie et développement de petites forêts	Table 2 et 3 PNR
	Point de vente pour producteurs locaux	Entretien avec acteur de la Table 1 PNR

Représentation spatiale des enjeux liés aux réseaux internet



Légende

 Fibre optique

 Zone de déconnexion

Cette représentation spatiale des enjeux liés au développement des réseaux internet sur le territoire du PNR Livradois Forez est issue de la table 1 (PNR).

ENJEU : Alimentation et Agriculture

1. Protection des terres agricoles

Comment ? Mise à la disposition des terres agricoles à ceux qui veulent produire de l'alimentation, la mise en place des zones de production et la protection stricte des zones agricole dans les documents d'urbanisme. Les participants proposent également un rééquilibrage des zones agricoles urbaines et l'augmentation de l'activité agricole.

Où? Sur les territoires du PNR Livradois-Forez et du Grand Clermont plus spécialement les zones tempérées.

Avec qui ? Les « néo ruraux » et les descendants d'agriculteurs en recherche de travail, Collectivités locale/pouvoir publique.

2. Transmission à la nouvelle génération

Comment ?

La transmission des savoir-faire et des techniques agricoles aux jeunes générations est un enjeu important pour les participants, pour atteindre ces objectifs, ils envisagent :

- Prospection et installation de jeunes sur reprise d'exploitation.
- Faciliter l'installation d'agriculteurs, les reprises, les transmissions (terres de liens de prêts pour tester les activités).
- Espaces « cuisine » collective, productive ou éducative sur le territoire
- Création et augmentation d'emploi agricole

Où? L'ensemble du territoire.

Avec qui ? Ecole, Collectivités locales, Association en éducation populaire

3. Promouvoir l'agriculture locale

Comment ?

Pour atteindre cet enjeu les participants prévoient :

- Attractivité de l'agriculture du Livradois-forez
- Promouvoir aider à l'émergence de plateforme
- valoriser des ressources forêts, agroalimentaire
- développement des activités à fortes valeur ajoutée.
- Promouvoir des métiers agricoles → métiers forestiers, sorgho...
- Libération de la sylviculture

- Développement agricole, en matière de santé publique, en matière d'emploi, enjeux eau
- Conversion massive en agriculture bio
- Mise en place de circuits courts

Où? Limites administratives du PNR.

Avec qui ? Les agriculteurs existants et les nouveaux, Collectivité, les consommateurs, des habitants, des extérieurs pour la vision globale

4. Le circuit court

Comment ? Les propositions d'action liées à l'enjeu « *circuit court* » déclinées par les participants des deux jeux sont les suivantes :

- Créer de nouveaux circuits de distribution (magasins de productions, groupement d'achat de consommateur)
- Collectives pour développer la consommation locale.
- Meilleure valorisation des produits locaux à forte valeur ajoutée
- La distribution des produits locaux sur l'ensemble du territoire
- Développer des couronnes maraîchères sur le territoire du PNR.

Où? L'ensemble du territoire.

Avec qui ? Les agriculteurs locaux, des distributeurs, les élus

5. Développement de l'industrie agroalimentaire

Comment ? Créer des ateliers de transformation qui se fournissent auprès des producteurs locaux et une mini-plateforme locale pour la distribution de ces produits. Implanter des abattoirs locaux (mini abattoir ou itinérant) et développer l'industrie agroalimentaire. Le maintien et développement des entreprises agricoles.

Où? Ensemble du territoire.

Avec qui ? Producteurs professionnels et particuliers, parc, ESAT, Collectivités locales. Association, commerçant.